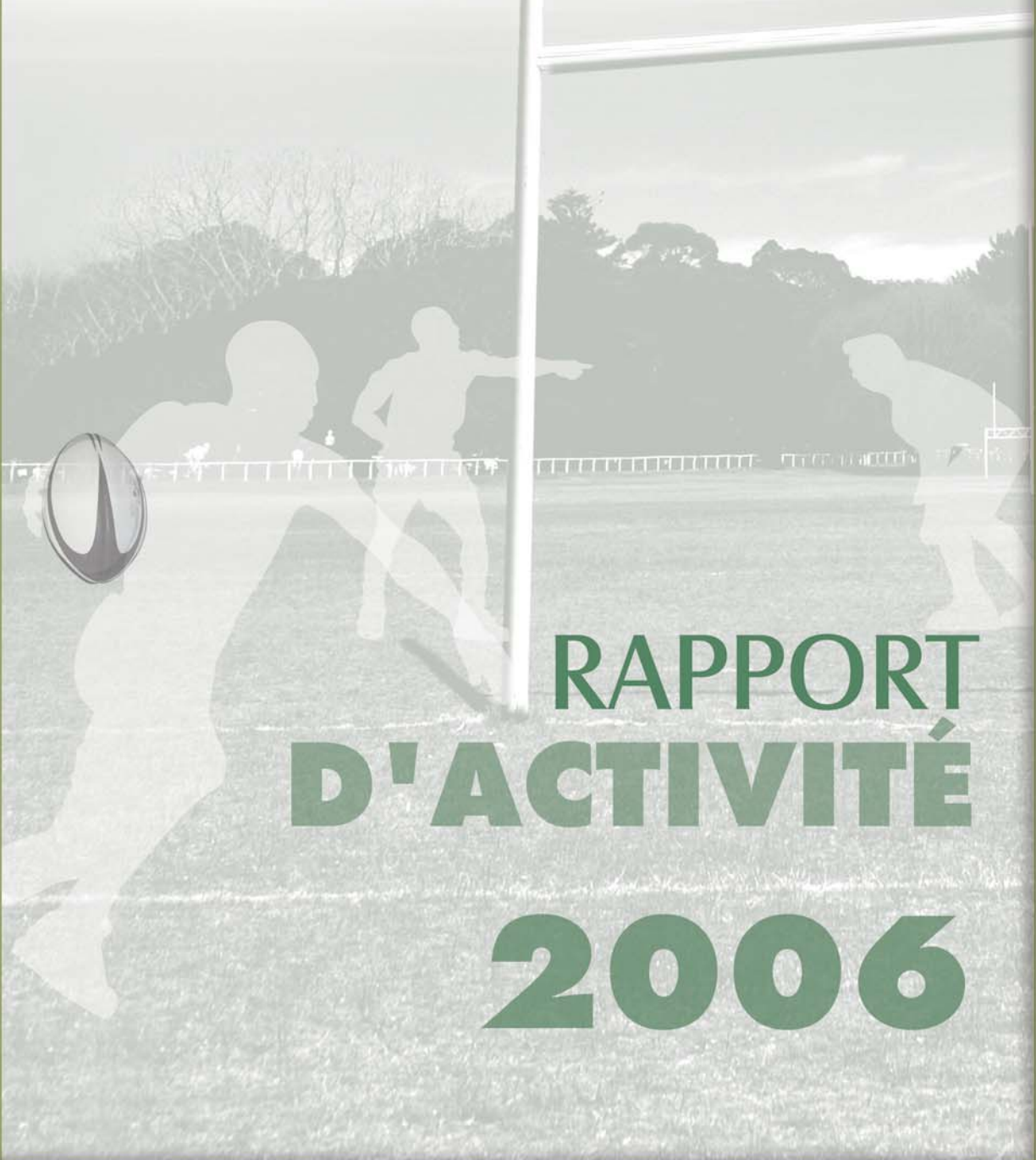




Syndicat
Intercommunal
d'Assainissement
et de Restauration
de Cours d'Eau



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006



Editorial

Assainissement :

2006 une année charnière pour la concrétisation de nos efforts

3

4

Milieu naturel :

la rivière Essonne, épine dorsale de notre activité

13

SEMAFORE :

observer et gérer à distance pour plus d'efficacité

19

SIGNE :

avant tout, un outil au service de nos communes

22

Régies :

la mise en œuvre de notre savoir-faire

24

Archéologie :

passé, présent, conjugons notre avenir

25

Communication :

un enjeu à partager

26

Informatique :

mettre la technologie...

28

Logistique :

...au service des Hommes

30

Administratif et Juridique :

des défis à relever

31

Finances :

transparence financière : se donner les moyens

34

Ressources Humaines :

un niveau élevé de compétences

38

Editorial

Une équipe solidaire et engagée



Bien que la notion de Développement Durable soit mieux perçue par les Français - en juillet 2006, 57 % affirmaient en avoir déjà entendu parler, contre 23 % en 2002 - les enjeux politiques, sociaux et économiques restent autant de défis à relever. Nous devons donc maintenir le cap et renforcer nos actions sans relâche.

S'engager pleinement dans les problématiques environnementales, notamment à travers la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens et garantir la transparence de nos actions et de choix politiques, afin que tous puissent avoir accès à une vraie information, telle est notre volonté.

2006 fut, une fois de plus, une année particulièrement riche en challenges où nous avons récolté le fruit d'un long travail. En effet, face à la complexité de certains dossiers, pour lesquels il a fallu de la patience, de la ténacité et une mobilisation de chaque instant, je me réjouis qu'ils aient pu voir le jour.

Pour n'en citer que quelques uns, le projet de réhabilitation de notre station d'épuration et de la dernière tranche du réseau intercommunal d'eaux usées de Corbeil-Essonnes ainsi que les transferts de compétences de certaines communes, dont Boissy-le-Cutté et Corbeil-Essonnes. Concernant la rivière Essonne, soulignons l'excellent travail réalisé à Gironville-sur-Essonne et à Boutigny-sur-Essonne et les travaux du moulin d'Echarcon qui vont prochainement débiter, après 10 ans de négociations et de rebondissements divers.

De son côté, la publication « SEMAFORE 1995-2015 » a permis d'élaborer un bilan de 10 ans de suivi de la rivière Essonne. C'est aussi en 2006 que nous avons remis officiellement le cadastre numérisé aux communes adhérentes.

Si nous pouvons être satisfaits de cette année 2006, c'est avant tout le fruit d'Hommes et de Femmes qui composent notre syndicat et qui œuvrent chaque jour pleinement à sa réussite. Et si nous pouvions faire un parallèle avec le monde du sport, et notamment celui du rugby, j'ajouterai que nos équipes ont marqué de nombreux points en jouant loyalement et dans un esprit sportif.

Au SIARCE, si nous sommes volontaires, déterminés et avons le sens de la compétition, c'est toujours dans un bon esprit que nous relevons les défis. Sans oublier que ce n'est pas l'importance d'un groupe qui fait sa force, mais la solidarité des membres qui le constituent. Gardons cet esprit d'équipe car d'autres enjeux nous attendent.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Michel BINANT,
Président



Direction de l'Assainissement et des Réseaux

4

2006, une année charnière pour la concrétisation de nos efforts

L'année 2006 a été marquée par plusieurs événements importants, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour le SIARCE dans les prochains mois.

Tout d'abord, le projet d'extension, réhabilitation et mise aux normes de la station d'épuration, s'est concrétisé par l'attribution du marché de conception-réalisation au « groupement SOGEA Construction – SOBEA Environnement - Cabinet Monique LABBE ». Le montant total de l'opération s'élève à 22.4 millions d'euros HT.

Ensuite, dans le cadre d'une gestion rationnelle de l'assainissement, les efforts du SIARCE ont été récompensés par les transferts de compétences de Corbeil-Essonnes pour l'assainissement collectif et non collectif et l'assainissement des eaux pluviales (le 18 décembre 2006) et de Boissy-le-Cutté pour l'assainissement dans sa globalité (le 22 septembre 2006).

La gestion du système d'assainissement : un suivi au quotidien

Le système d'assainissement intercommunal

Le suivi au quotidien

Le Syndicat assure, pour le compte de 12 communes, le transport et le traitement des eaux usées. L'exploitation du réseau intercommunal et de l'usine de dépollution a été confiée à un délégataire.

Les missions de la Direction de l'Assainissement et des Réseaux au quotidien sont :

- Contrôle et suivi de la mise en œuvre du contrat d'affermage. Un avenant à celui-ci a été adopté par le Comité Syndical du 14 décembre 2006 ;
- Suivi des résultats d'auto-surveillance de l'usine de dépollution et des 9 postes de refoulement. Suite au renouvellement de l'arrêté préfectoral portant sur l'autorisation d'exploitation de la station d'épuration du SIARCE délivré fin 2005, une

mise à jour du manuel d'auto-surveillance du système d'assainissement syndical a été réalisée conjointement entre les services du délégataire et du SIARCE ;

- Contrôle de terrain sur le réseau afin de détecter les dysfonctionnements et les sources de pollution ;



- Suivi des études et travaux relatifs au réseau intercommunal et à l'usine de dépollution ;
- Participation au développement de l'outil SEMAFORE ;
- Suivi de la filière d'épandage des boues d'épuration dans le respect de l'arrêté interpréfectoral du 4 septembre 2003, délivré par les préfetures de Seine-et-Marne et de l'Essonne. Cet arrêté a fait l'objet d'une deuxième mise à jour en 2006 (déclaration du 25 avril 2006) pour tenir compte de l'extension du périmètre d'épandage, passant ainsi à 1 259 ha ;
- Elaboration des dossiers pour la « prime AQUEX » (Aide à la Qualité





d'Exploitation versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie), calculée à partir de critères d'exploitation des réseaux et de la station d'épuration, et pour la « prime épuration », calculée à partir des charges éliminées pour différents polluants ;

- Suivi du respect des conventions spéciales de déversement, qui définissent des conditions à respecter avant tout rejet d'eaux usées non domestiques dans les réseaux, afin de protéger la station d'épuration ;
- Instruction des dossiers de demande de permis de construire pour lesquels le service émet un avis sur les dispositifs à mettre en place pour l'évacuation des eaux usées ;
- Contrôles de conformité des branchements particuliers et industriels ;
- Instruction des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), des DR (Demande de Renseignement) et des demandes de dégrèvement (remboursement sur la facture d'eau potable en cas de fuite après compteur) ;

- Conseil technique pour les collectivités adhérentes au SIARCE ;
- Elaboration de documents de communication, valorisant l'assainissement :
- Participation à l'animation des 2^{ème} « Journées EMERAUDE » du 12 au 21 mai 2006 ;
- Rédaction d'une lettre d'information sur la filière d'épandage des boues dans laquelle il a été abordé la valorisation économique des boues produites par les stations d'épuration ;
- Participation à la réalisation d'un film, destiné aux écoles, sur la station d'épuration actuelle permettant de comprendre son fonctionnement ;
- Panneaux et courriers d'information sur les chantiers, qui présentent les objectifs, les montants, les financeurs et les délais de réalisation des opérations.

Raccordement du Centre Hospitalier Sud Francilien

D'une capacité de 1022 lits, le futur Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) sera implanté sur les communes de Corbeil-Essonnes et d'Evry. Afin de permettre une mise en service à l'horizon 2010, les travaux débiteront à l'automne 2007.

Les effluents de ce centre hospitalier seront traités à la station d'épuration du SIARCE. Dans la mesure où ceux-ci peuvent avoir une incidence sur le fonctionnement de la station d'épuration et sur la qualité des boues destinées à la valorisation agricole, le SIARCE, la commune de Corbeil-

Essonnes, la Société des Eaux de l'Essonne, le CHSF et le groupement HEVEIL (mandataire du marché de « conception-construction » de l'hôpital) ont convenu de définir ensemble la mise en place d'une convention de déversement. Celle-ci permettra notamment de déterminer la qualité des rejets dans le réseau public et les conditions de sécurité à prévoir au sein de l'établissement.

La signature du permis de construire de l'hôpital (déposé fin décembre 2006) est conditionnée à la réalisation de cette convention. Compte tenu de la grande capacité de cet établissement, de l'absence de références réglementaires et de l'insuffisance de données scientifiques concernant la nature des eaux déversées, le SIARCE a sollicité les services de l'Etat pour son élaboration. Un groupe de travail, piloté par le Syndicat, sera donc constitué en 2007, et dans lequel participera, en plus des maîtres d'ouvrages et des exploitants, des représentants de l'Etat (DIREN, DDASS, DDAF, DRIRE, Service de Navigation de la Seine et police de l'eau) et des experts nationaux spécialisés dans la problématique des effluents produits par le milieu hospitalier.



Suivi renforcé de la station d'épuration

Depuis 2005, la station d'épuration du SIARCE reçoit une quantité de matières polluantes supérieure à sa capacité de traitement, notamment pour les paramètres DBO5 (pollution carbonée biodégradable) et le NTK (pollution azotée ammoniacale).

observations ont permis d'orienter les essais hydrauliques visant à modifier les périodes de lavage des filtres et à répartir les effluents sur ces cellules afin de lisser les flux de NTK sur la journée. En complément de ces essais, il a été entrepris la réhabilitation de deux cellules, opération lourde car nécessitant près de six semaines d'intervention pour chacune d'elles et le délestage d'une partie des effluents sur la station voisine de la CA d'Evry. Il est à noter que ce transfert des eaux usées a pu se réaliser grâce à la signature en mars 2006 d'une convention entre les deux collectivités.

Au final, toutes ces actions ont permis de maintenir un rendement épuratoire conforme à l'arrêté préfectoral.

Le gain de performance intéressant constaté sur chaque cellule incitera, par ailleurs, à programmer une réhabilitation des cinq autres, réhabilitation d'autant plus nécessaire que ces équipements seront réutilisés dans le cadre de la future usine de dépollution.

Les réseaux communaux gérés par le SIARCE

Trois communes ont, à ce jour, délégué leurs compétences assainissement des eaux usées et des eaux pluviales au Syndicat. La commune d'Itteville a également transféré au SIARCE sa compétence assainissement des eaux usées pour les hameaux d'Aubin et du Saussay. Un paragraphe suivant présentera l'avancée du dossier concernant le raccordement de ces deux secteurs au réseau intercommunal.

Conjugués à ce phénomène, la diminution des volumes entrants accentuent l'augmentation des concentrations des effluents bruts et l'apparition de fréquents problèmes de moussage sur le bassin d'aération et diminuent d'autant le rendement épuratoire de la station d'épuration.

C'est pourquoi, dans l'attente des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la station d'épuration, le délégataire, sur demande du SIARCE, a élaboré dès février 2006 un plan d'actions basé sur :

- un renforcement du suivi analytique des effluents, notamment pour le paramètre NTK,
- des essais hydrauliques sur les Biofors®,
- la réhabilitation de deux cellules Biofors®.

Le renforcement du suivi analytique, permettant de suivre les performances des différentes étapes de traitement tout au long de la journée, a mis en évidence des périodes où les concentrations en NTK en entrée des cellules Biofors® sont nettement supérieures aux capacités de ces dernières. Ces

Echarcon

Construit dans le cadre du raccordement de la commune au réseau intercommunal, le poste de refoulement a fait l'objet d'une investigation visant à expliquer la surconsommation électrique constatée par l'exploitant. En dehors de ce travail d'optimisation, l'ouvrage a parfaitement fonctionné, aucun déversement d'eaux usées vers la rivière Essonne n'a été constaté.

Pour cette année, le SIARCE n'a pas entrepris de travaux de réhabilitation sur les réseaux, sachant que les années précédentes plusieurs opérations significatives avaient été réalisées (raccordement au réseau syndical, réhabilitation rue du Parc du Bellay, aménagement hydraulique rue Philippe Père...).



Un nouveau prestataire a été mandaté pour assurer l'exploitation du réseau des eaux pluviales. Celui-ci, tout comme le prestataire chargé de l'exploitation du réseau des eaux usées, a réalisé les opérations courantes, à savoir les réparations ponctuelles et le curage des réseaux à titre préventif et curatif.

Fontenay-le-Vicomte

Suite à la réalisation d'une opération de mise en sécurité d'un exutoire d'eaux pluviales après l'effondrement d'une partie de la voûte en 2005, le SIARCE a poursuivi les travaux en busant (pose d'un tuyau) un fossé qui débordait régulièrement sur des terrains privés.





Pour ce faire, une étude a été menée afin de dimensionner au mieux les canalisations à mettre en place pour que celles-ci puissent absorber l'ensemble des effluents par temps de pluie. Ces travaux ont été programmés en tenant compte des contraintes des particuliers habitant à proximité de cet ouvrage.

Au niveau de la rue des Messies et de la rue de la Ferme, une étude est toujours en cours (enquêtes de conformité) afin de déterminer et d'éliminer un problème d'odeurs récurrent. Une première étape a été réalisée avec la reprise de plusieurs branchements, situés à l'angle de ces deux rues. Par la suite, d'autres travaux pourront être entrepris dans l'éventualité où les résultats ne seraient pas satisfaisants.

Enfin, la Direction de l'Assainissement et des Réseaux a contrôlé la bonne exécution du contrat d'affermage, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'entretien courant et des réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Vert-le-Petit

Suite à la casse d'une canalisation entraînant un affaissement de la voirie, des travaux ont été réalisés à l'angle de la rue du Général Leclerc et de la rue de la Ferme. Deux avaloirs et un regard ont également été remplacés.

Des inspections télévisées ont été réalisées sur les réseaux des rues du Général Leclerc et Armand Louis afin de vérifier l'état de ceux-ci. Elles ont mis en évidence la nécessité de réaliser des interventions localisées sur les réseaux.

Un programme de curage préventif sur les eaux usées correspondant à 1870 ml (mètres linéaires) a été entrepris cette année. Il est à noter qu'une désobstruction d'urgence a dû être réalisée ruelle Moutiers, au cours du mois de juillet.

Par ailleurs, le délégataire poursuit le contrôle de conformité des branchements et, ce, notamment lors de toute vente de biens immobiliers.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Syndicat assure la gestion du service public d'assainissement non collectif pour le compte de 8 communes : Auvernaux, Boissy-le-Cutté, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Maisse, Ormoy et Vert-le-Petit. Ce service s'est agrandi en fin d'année à la suite du transfert de la compétence par la commune de Corbeil-Essonnes, le 18 décembre dernier.

Dans le cadre de ce service, le Syndicat a instruit plusieurs permis de construire et quelques contrôles des installations neuves.

- Une plaquette d'information destinée aux Elus, intitulée « Grand Angle spécial SPANC », a été rédigée afin de présenter le service public, le mode de fonctionnement et les différentes prestations à réaliser dans le cadre de ce service.

Enfin, un dossier de demande de subvention concernant l'étude diagnostique des installations d'assainissement non collectif a été envoyé en début d'année 2006. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Essonne se sont prononcés favorable-

ment sur ce dossier, au mois de décembre 2006. De ce fait, la réalisation de cette étude devrait se faire dans le courant du 1er semestre 2007.

Projet de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes de la STEP

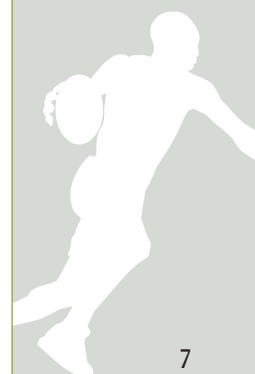
Initié en 2003, le projet de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration a été marqué cette année par l'attribution du marché de conception-réalisation et la réalisation des dossiers réglementaires.

Procédure de Conception - Réalisation

Afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation, extension et mise aux normes de la station d'épuration du SIARCE, le Comité Syndical du 2 février 2006 a mandaté le Président pour adopter la forme de consultation la plus adaptée aux contraintes du dossier.

En vue de réduire les délais de l'opération, la procédure de « conception-réalisation » a été retenue et agréée lors d'une réunion avec Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture.

Parallèlement, le cahier des charges technique (appelé programme fonctionnel détaillé) de l'opération a été finalisé en avril, en collaboration avec les services de l'Agence de l'Eau



Seine-Normandie et du Conseil Général de l'Essonne.

Une fois ces éléments validés, le dossier de consultation des entreprises a été envoyé aux 5 candidats préalablement sélectionnés.

Au cours de cette procédure de marché de conception-réalisation, le jury et la Commission d'appel d'offres se sont réunis à plusieurs reprises. A l'issue de cette phase, le marché a été attribué par le Bureau Syndical du 12 juillet au groupement « SOGEA Construction/SOBEA Environnement/Cabinet Monique LABBE », pour un montant de 20 millions d'euros HT.



Il est à noter que ce montant, auquel il faut ajouter les prestations complémentaires hors marché de 2,4 millions d'euros HT (maîtrise d'œuvre, dossiers réglementaires, etc.), reste bien inférieur aux estimations avancées dans

l'étude SYMETRIE s'élevant à près de 31 millions d'euros HT (valeur 2006), soit une diminution du coût de l'opération de l'ordre de 30 %.

Suite à cela, un dossier de demande de subventions a été envoyé le 14 août 2006 à nos partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional d'Ile-de-France, et Conseil Général de l'Essonne) sur la base du montant de l'opération.

Elaboration des dossiers réglementaires

Il convient de rappeler que l'opération de réhabilitation, extension et mise aux normes de la station d'épuration est concernée par trois procédures réglementaires qui sont interdépendantes :

- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : procédure d'autorisation pour l'exploitation des équipements de valorisation du biogaz (cogénération, chaufferie, torchère et gazomètre) et procédure de déclaration pour le stockage de méthanol,
- Loi sur l'eau : procédure d'autorisation pour l'exploitation de la station d'épuration,
- Permis de construire et de démolir (correspondant à la démolition du bâtiment de l'INDERA).

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration constituent un programme ambitieux et innovant. En effet, la future usine de dépollution, qui offrira une capacité de 96 000 EH (équivalents habitants), intégrera une technologie nouvelle utilisée en France par la Société SOGEA : le procédé R3F (Réacteur à Flore Fixée Fluidisée).

Cette technologie a été retenue, en raison de la possibilité de réutiliser au maximum le génie civil existant, limitant ainsi le coût des travaux mais, plus généralement, pour ses performances épuratoires (surtout au niveau de l'azote et du phosphore), son évolutivité (la capacité de l'usine pouvant être étendue à 110 000 EH sans travaux « importants » supplémentaires), sa compacité et sa facilité de désodorisation.

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'une attention toute particulière car le projet prévoit la couverture de tous les ouvrages biologiques et l'extension de la filière de désodorisation par l'ajout d'une unité supplémentaire.

Sur le plan du Développement Durable, le SIARCE a souhaité la création d'une boucle économique et écologique qui intègre :

- La réutilisation de l'eau traitée comme eau de process (nettoyage des ouvrages, arrosage, etc.) grâce à l'utilisation d'un système de traitement aux UltraVioletts (UV),
- La valorisation du biogaz en électricité et en chaleur grâce à l'utilisation d'une unité de cogénération.

Dans l'esprit de la charte EMERAUDE et dans un souci permanent du SIARCE de communiquer davantage sur ses enjeux et sur la nature et l'intérêt de la mission de service public qu'il exécute, il sera créé une salle de réception du public et mis en place un circuit pédagogique permettant de visiter l'usine et d'en comprendre son fonctionnement.

La réalisation des travaux se fera en plusieurs phases. Cela permettra, d'une part, de maintenir le fonctionnement de la station pendant les travaux et, d'autre part, de mettre en service progressivement les nouveaux équipements au fur et à mesure de leur réalisation. Ainsi, il sera possible de respecter les niveaux de rejet en azote et en phosphore avant la mise en service réelle de l'usine, prévue pour l'été 2009.

Afin de présenter l'ensemble du projet, une plaquette élaborée en collaboration avec l'entreprise SOGEA vient de paraître et est disponible sur simple demande au service communication.



En ce qui concerne les deux dossiers ICPE (autorisation et déclaration), ceux-ci ont été déposés en Préfecture le 7 décembre 2006.

Après plusieurs réunions préparatoires avec le Service de la Navigation de la Seine (SNS), le dossier d'autorisation « loi sur l'eau » a quant à lui été déposé en Préfecture le 20 décembre 2006.

Depuis, la Préfecture a fixé la date de déroulement de l'enquête publique du 26 mars au 27 avril 2007, date commune aux deux dossiers d'autorisation (ICPE et loi sur l'eau).

Enfin, concernant le permis de construire, celui-ci ne pourra être délivré avant la date de clôture de l'enquête publique ou, au plus tard, un mois après la date de clôture de ladite enquête.

Réhabilitation des collecteurs intercommunaux sur Corbeil-Essonnes Tranche 3

Suite à l'envoi en 2005 du dossier de demande de subvention pour la préparation des travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux sur Corbeil-Essonnes, des sondages géotechniques et des relevés topographiques, nécessaires pour la conception du projet, ont été réalisés en début d'année 2006. Ces relevés ont permis d'engager les démarches administratives nécessaires auprès des différents organismes (Réseau Ferré de France et DDE), afin d'établir les conventions de servitudes relatives au passage de la canalisation intercommunale.

A la suite de cette définition de projet, une consultation des entreprises a été lancée. Les résultats, obtenus dans le courant du mois de juillet, ont abouti au lancement d'un dossier de demande de subvention pour les travaux d'un montant de 11,5 millions d'euros HT.

Les travaux de réhabilitation sont prévus sur la période 2007-2008.

Optimisation du fonctionnement du système d'assainissement

Suite à la mise en place du Contrat de Bassin, à la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement du bassin de collecte-dépollution et au diagnostic du système d'assainissement du Syndicat, un programme d'aménagements a été défini pour la période 2002-2007. L'année 2006 a donc vu la réalisation de travaux, le lancement d'études et la préparation de dossiers de demandes de subventions, conformément à ce programme.

Etudes

Lancement de l'étude de réhabilitation des postes et des conduites de refoulement et d'équipement de dispositifs de gestion coordonnée du système intercommunal

Cette opération a pour objectifs la réhabilitation des postes de refoulement, leur mise en sécurité et leur gestion coordonnée. Un accent particulier sera apporté aux problèmes d'odeurs et des solutions concrètes seront étu-

diées afin de diminuer sensiblement ces nuisances, notamment en zone urbaine.

place d'une gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages et notamment les bâches de stockage.

Audit de la filière d'épandage agricole des boues de la station d'épuration et présentation du Comité de pilotage

L'épandage agricole des boues de stations d'épuration demeure la voie de valorisation la plus intéressante sur le plan environnemental et la plus rentable économiquement.



diées afin de diminuer sensiblement ces nuisances, notamment en zone urbaine.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité des milieux récepteurs, le SIARCE cherche à réduire tous rejets au milieu naturel grâce à l'utilisation de baches de stockage des eaux usées. Celles-ci permettent de retenir les effluents puis de les restituer au réseau quand il n'est plus saturé et évitent, de ce fait, leur rejet au milieu naturel. Cela permettra la mise en

Néanmoins, cette solution reste toujours controversée et suscite de nombreuses questions de la part des élus et des citoyens. Afin de limiter tout risque sanitaire, les conditions de stockage et d'épandage des boues d'épuration sont encadrées, depuis la fin des années de 1990, par de nombreux textes réglementaires.

Convaincus par l'intérêt de la valorisation agricole, mais conscients des inquiétudes que peut susciter l'épandage des boues, les membres du Comité Syndical du SIARCE ont



voulu lever les interrogations, en s'assurant de la bonne application du « principe de précaution » et en vérifiant la qualité des prestations de l'exploitant.

Pour répondre à ces différents points, le SIARCE a mandaté en 2005 un groupement indépendant, chargé d'effectuer un audit de la filière d'épandage. Celui-ci a permis de conclure que la filière d'épandage du Syndicat est

- les autres modes de valorisation des boues, l'épandage restant actuellement la voie la plus intéressante économiquement et du point de vue environnemental,

- le prix des boues,

- l'image que doivent véhiculer les boues, pour que l'épandage soit accepté par les riverains.

pensable de prévoir l'extension du périmètre d'épandage et la création d'une deuxième plateforme de stockage.

La recherche de nouvelles parcelles pour l'épandage et le stockage des boues sera réalisée dans une optique de recentralisation du périmètre sur les communes du bassin de collecte-épuration du Syndicat. En effet, ce rapprochement va dans le sens du développement durable, en réduisant les trajets (distance par rapport à la station d'épuration et aux parcelles agricoles) tout en responsabilisant la population par l'élimination des boues sur le lieu même de leur production.

L'extension du périmètre étant très importante (environ 70 % de la surface initiale), la demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'Eau » pour l'actualisation du plan d'épandage implique la réalisation d'une enquête publique sur toutes les communes concernées, y compris celles faisant partie du plan d'épandage actuel.

Un dossier de demande de subventions a donc été envoyé aux différents financeurs pour l'actualisation de l'arrêté et la recherche du site d'implantation de la plateforme. Un deuxième dossier de demande de subvention sera envoyé en 2007 pour les travaux de construction de la plateforme, une fois que le choix du site d'implantation sera validé.

globalement bien gérée et contrôlée. Les analyses réalisées dans ce cadre attestent également de la bonne qualité et de l'intérêt agronomique des boues. Quelques points d'amélioration ont été identifiés et transmis à l'exploitant pour qu'il les prenne en compte. Cet audit a été poursuivi pour la campagne d'épandage de 2006, les résultats seront connus au cours du premier trimestre 2007.

Dans un second temps, le Syndicat a convoqué pour la première fois le Comité de pilotage « Boues » le 12 octobre 2006. Cette réunion s'est révélée très positive. Plusieurs idées maîtresses ont émergé du débat qui a suivi la présentation des résultats de l'audit, notamment :

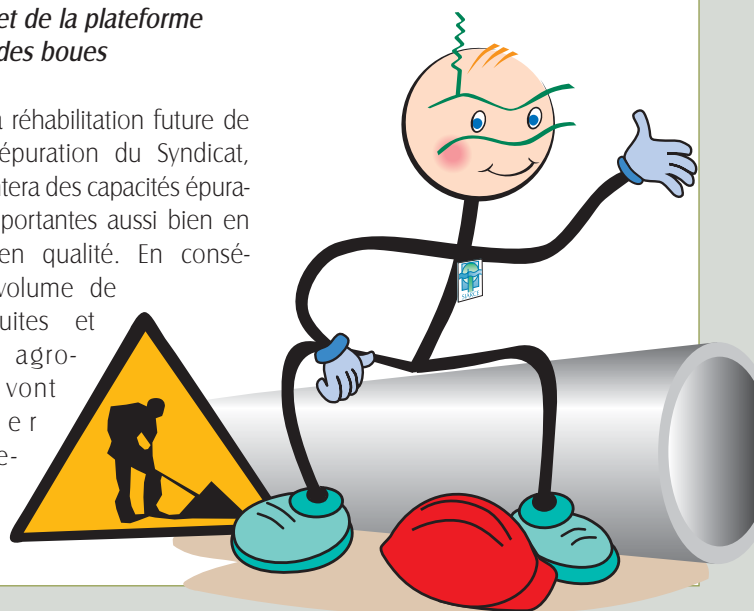
- les contraintes liées à la classification des boues comme des déchets, imposant une traçabilité très stricte et la définition d'un plan d'épandage,

Elaboration de dossiers de demande de subventions

Cette année, la Direction de l'Assainissement et des Réseaux a préparé différents dossiers de demande de subventions pour le financement d'études et de travaux.

Actualisation du périmètre d'épandage et de la plateforme d'épandage des boues

Concernant la réhabilitation future de la station d'épuration du Syndicat, celle-ci présentera des capacités épuratoires plus importantes aussi bien en quantité qu'en qualité. En conséquence, le volume de boues produites et leur valeur agronomique vont augmenter significativement. Il est donc indis-



Raccordement au réseau intercommunal des secteurs d'Aubin et du Saussay situés à Itteville

Depuis le 24 mars 2005, le SIARCE exerce, pour le compte de la commune d'Itteville, la compétence assainissement collectif sur les secteurs d'Aubin et du Saussay. Dans ce cadre, le Syndicat s'est vu confier la responsabilité de construire puis d'exploiter le réseau d'assainissement qui desservira les habitations de ces deux secteurs. Ce réseau sera ensuite raccordé au réseau intercommunal, débutant rue Eugène Pereire à Ballancourt-sur-Essonne, afin que ce dernier transporte les eaux usées jusqu'à la station d'épuration.

Les enjeux autour de ce projet l'ont fait évoluer d'un simple dossier technique en un dossier politique et stratégique. Il permettra, d'une part, d'améliorer les conditions sanitaires d'un espace touristique avec le camping d'Aubin et, d'autre part, de préserver la qualité de la prise d'eau de l'usine de potabilisation du Syndicat des Eaux du Hurepoix, située dans la rivière Essonne, en aval immédiat du secteur d'Aubin.

Par la même occasion, il offrira à ce Syndicat une possibilité d'évacuer les boues de potabilisation dans le réseau d'assainissement, alors que ces dernières sont aujourd'hui rejetées dans la rivière Essonne. Enfin, il permettra de desservir la future aire d'accueil pour les gens du voyage qui sera construite au niveau du secteur du Saussay. Preuve s'il en est, le Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, à la suite d'une visite sur le site, a apporté lui-même sa contribution dans la mise en œuvre de ce projet, avec la définition précise des orientations qui devaient être suivies par les différents acteurs.

Un dossier de demande de subventions pour la réalisation des travaux a été adressé aux financeurs au mois de février. Ce dossier a été complété par l'envoi, en fin d'année, de pièces complémentaires afin de tenir compte des orientations de la Préfecture.

Perspectives

Transfert de la compétence Assainissement de la commune de Corbeil-Essonnes

En fin d'année, la commune de Corbeil-Essonnes a entrepris le transfert des compétences assainissement « collecte des eaux usées », « assainissement des eaux pluviales » et « assainissement non collectif (ANC) » au SIARCE.

Grâce à cette action, la mise en place d'une gestion globale et cohérente de l'assainissement à l'échelle du bassin de collecte-épuration semble envisageable, étant donné que, désormais, le SIARCE gèrera environ 60 % des eaux usées produites sur ce territoire (la commune de Corbeil-Essonnes représentant, à elle seule, environ 50 % des eaux usées produites).

2007 sera donc axée sur la mise en place concrète de ces différentes compétences.

Transfert de la compétence Assainissement de la commune de Boissy-le-Cutté

L'année 2006 a également été marquée par l'adhésion de la commune de Boissy-le-Cutté à la compétence



assainissement du SIARCE. En effet, par délibération de son conseil municipal en date du 22 septembre, la commune a délégué au Syndicat, à compter du 1er janvier 2007, la gestion de l'ensemble des dispositifs d'assainissement présents sur son territoire, à savoir les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, les bassins de rétention des eaux pluviales, la station d'épuration... Il est à noter que la commune avait déjà transféré sa compétence assainissement non collectif au SIARCE au cours de l'année 2005.

Cette prise de compétence sur une commune ne faisant pas partie du bassin de collecte-épuration renforce la politique du Syndicat en matière de gestion rationnelle des eaux à l'échelle du bassin versant.

Dans le cadre de ce transfert, le Syndicat va ainsi entreprendre très prochainement la démarche de



renouvellement du contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement, dont l'échéance est fixée au 30 juin 2007.

Prochainement, le SIARCE réalisera une étude sur la station d'épuration qui présente des insuffisances, dans la configuration actuelle et notamment au niveau de la filière des boues. Elle permettra d'apprécier les possibilités de modernisation ou la nécessité de la reconstruire.

Mise en conformité des installations privées d'assainissement

Les « mauvais branchements » sont une source de pollution importante du milieu naturel et d'apports d'eau de pluie dans le réseau d'eaux usées, et donc in fine à la station d'épuration, qui induisent un traitement coûteux et non nécessaire de ces eaux.

Face à cette problématique, des opérations groupées de mise en conformité des branchements particuliers d'assainissement s'avèrent une priorité, d'autant plus que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre

2006 offre la possibilité aux collectivités d'intervenir chez les particuliers qui le souhaitent pour réaliser les travaux de mise en conformité.

Le SIARCE peut lancer ces opérations pour les communes dont il a la gestion des réseaux (Boissy-le-Cutté, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte et Vert-le-Petit). Il peut accompagner les autres communes, notamment au travers d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, car le Syndicat est intéressé à double titre par une telle opération : réduire les pollutions de l'Essonne par des rejets domestiques et améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en limitant les apports d'eaux claires parasites.

Création d'une base de données sur le prix de l'eau

Le SIARCE a souhaité mettre en place une base de données relative à la facturation et à la consommation de l'eau sur le territoire des communes adhérentes depuis 1999 et, ce, en accord avec les maires concernés.

Cette étude doit permettre d'apprécier l'évolution des composantes du prix de l'eau (eau potable et assainisse-

ment) et de réaliser des modèles qui permettront de prévoir quels seront les volumes consommés, dans les années à venir et rejetés, pour partie, dans le système d'assainissement collectif du Syndicat. L'évolution de la redevance intercommunale pourra également être adaptée en fonction des données ainsi recueillies.

Les résultats obtenus, présentés sous forme de tableaux et de graphiques, dont l'aspect visuel convivial facilitera leurs interprétations, seront disponibles, dans un premier temps, sur l'espace sécurisé du site Internet du SIARCE, accessible aux Elus des communes adhérentes, puis, dans un second temps, une plus large diffusion sera envisagée à travers le site Internet.

Afin de mettre à jour cette base de données, de façon régulière et automatisée et dans un souci de réactivité, un protocole d'échanges a été mis en place avec les entreprises émettrices des factures d'eau. Celles-ci feront parvenir au Syndicat des factures types, de façon périodique, et à chaque modification significative de l'un des paramètres du prix de l'eau.





Direction de

L'Eau, de l'Aménagement et du Patrimoine

Service milieu naturel

la rivière Essonne, épine dorsale de notre activité

L'année 2006 a été marquée par la réalisation de travaux importants sur la rivière Essonne. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

Divers travaux répartis au fil de l'eau...

Création d'une dérivation de l'Essonne aux Prés du Château à Gironville-sur-Essonne



Afin de mieux répartir les débits sur les deux bras de la rivière, et ainsi mieux gérer les niveaux sur la partie amont du Département, notamment entre Buno-Bonnevaux et Maisse, un bras de dérivation de la rivière a été créé à Gironville-sur-Essonne. Dans le but de concilier hydraulique et environnement et de créer un écotone (interface) intéressant entre le milieu boisé



et la prairie, c'est une dépression de 25 à 30 mètres de large qui a été aménagée avec un chenal central permettant un écoulement permanent. Cette dépression, pouvant accueillir plus de 4 m³/s en période de hautes eaux, est d'ores et déjà colonisée par une faune et une flore riches et diversifiées. La partie terminale évasée attire les poissons, qui viennent se réfugier et se reproduire dans cette annexe. Un soin particulier a été porté à l'intégration paysagère des aménagements et à la découverte de la rivière par la mise en place d'un cheminement piétonnier et de passerelles en bois.

Ce chantier est l'aboutissement d'un lourd travail de concertation qui a été mené aussi bien lors de la phase de conception que de réalisation.

Réhabilitation des ouvrages hydrauliques du moulin de Boutigny

Le moulin de Boutigny, situé à l'aval du domaine de Bélesbat, au cœur du site classé de la Moyenne Vallée de l'Essonne, comprend de nombreux ouvrages hydrauliques qu'il était nécessaire de restaurer, à la fois pour protéger l'activité du moulin en cas de

crue de la rivière sur la commune de Boutigny sur Essonne, et assurer une meilleure gestion globale de ce cours d'eau à l'échelle de son bassin versant.

Ces travaux, déclarés d'intérêt général et autorisés par arrêtés ministériel et préfectoral, se sont achevés en cette fin d'année 2006.

Ceux-ci consistent en la rénovation de vannes et déversoirs, l'ouvrage hydraulique principal (clapet automatisé) régulant les niveaux d'eau se trouvant



désormais sur le bras droit de décharge. De plus, certains ouvrages hydrauliques, présents en amont dans le domaine de Bélesbat, ont été aménagés en passes à poissons et passes à canoës.

Une attention particulière a été accordée à la préservation du paysage par l'intégration dans le site des divers équipements et ouvrages.

Enfin, une instrumentation a été mise en place, complétant les systèmes de mesures disposés le long de la rivière, permettant au SIARCE de mieux connaître le fonctionnement du cours d'eau et de mieux gérer les niveaux et débits.

Travaux de garantie de pérennisation des aménagements de berges en génie végétal

Lorsque les conditions hydrauliques le permettent, le SIARCE privilégie l'utilisation du génie végétal (utilisation des végétaux aquatiques et rivulaires) sur la rivière Essonne pour protéger les berges.

Ces aménagements ne sont réellement achevés qu'après les trois années qui suivent leur mise en œuvre. En effet, durant cette période, le système racinaire des essences végétales a le temps de se développer et d'assurer ainsi la protection de la berge.

Ces travaux spécifiques de pérennisation des ouvrages durant une période de trois ans ont pour objectif de maintenir un aménagement qui soit intéressant à la fois au niveau physique

(tenue de la berge), écologique (création d'écotones favorables à la faune et à la flore) et esthétique (intégration cohérente paysagère).

Différentes opérations de garantie de pérennisation se sont achevées en 2006 sur différents sites : le Saussay (Itteville), la digue de Vert-le-Petit, la Patte d'Oie (Menecy) et la Nacelle (Corbeil-Essonnes). Le Syndicat a mené une réflexion avec la Commission exécutive pour l'entretien ultérieur des berges de ces différents sites.

Une année préparatoire à la réalisation de travaux pour 2007

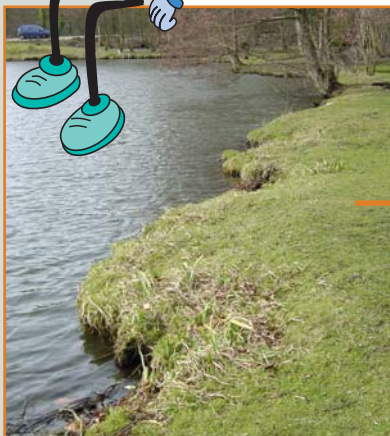
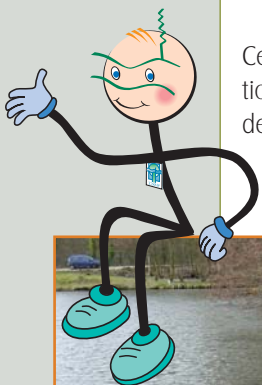
Réhabilitation des ouvrages hydrauliques du moulin d'Echarcon



Le bief du moulin d'Echarcon fait parler de lui depuis de nombreuses années et la reprise de ces ouvrages hydrauliques n'est plus à démontrer. Toutefois, l'année 2006 aura été décisive, puisque les dossiers réglementaires « loi sur l'eau » permettant la réalisation des travaux ont pu être réalisés.

aboutir à un dossier correspondant au mieux aux attentes et interrogations de tous.

De plus, le fait d'intervenir en site NATURA 2000 a imposé une approche très fine par rapport à l'étude d'impact et à la préservation des habitats et espèces ayant justifié ce classement européen.



D'autres démarches relatives aux permis de démolir et de construire, nécessaires pour mener à bien les travaux sur le bâtiment du nouveau moulin, ont également été initiées.

De plus, sur le plan technique, le projet en lui-même a été élaboré, mettant en évidence la complexité des aménagements à réaliser.

Aménagement de berges et réhabilitation de petits affluents

rive droite de la rivière Essonne sur la commune de Buno-Bonnevaux, sont deux petits affluents de l'Essonne présentant des dysfonctionnements importants : envasement du lit, faible diversité écologique, qualité d'eau à améliorer...

En 2005, un dossier de demande de subvention spécifique à chacun de ces deux affluents a été élaboré et envoyé aux financeurs.

Au cours de l'année 2006, les aménagements au stade de projet ont été définis, et des démarches administratives

Commune de La Ferté-Alais

L'étude d'aménagement de la rivière Essonne depuis le moulin de Boutigny jusqu'au moulin du Gué a pris en compte les qualités paysagères de ce secteur, permettant ainsi de mettre en valeur la rivière, notamment dans la traversée de La Ferté-Alais. C'est ainsi que la possibilité de créer une liaison douce autour de trois axes principaux en bordure de rivière (canaux de l'hospice, lavoir, proximité du groupe solaire) a été envisagée. Au cours de l'année 2006, une étude d'avant-projet a été élaborée.



Aménagement de berges sur le tronçon « Combes Marnès-RN7 » sur la commune de Corbeil-Essonnes :

La nécessité de cette opération a été mise en évidence lors de la réalisation de l'Etude d'aménagement des biefs aval, depuis les moulins de Villoison et d'Ormoy jusqu'à la confluence avec la Seine, réalisée en 2002.

Les contraintes hydrauliques fortes caractérisant ce bief impliquent une protection des berges, voire un élargissement du lit sur certains tronçons.

Au cours de l'année 2006, une enquête publique a été diligentée afin d'autoriser ces travaux, au titre de la loi sur l'eau, et de déclarer cette opération d'intérêt général.

Travaux d'aménagement du ru de Boigny (tranche 2) à Baulne et aménagement du Fossé Coulant à Buno-Bonnevaux :

Le ru de Boigny, situé en rive droite de la rivière Essonne sur la commune de Baulne, et le Fossé Coulant, situé en

et réglementaires ont été initiées afin de réaliser des travaux au cours de l'année 2007.

Aménagement de circulations douce le long de la rivière Essonne

Communes de Courdimanche/Maisse/Boutigny

Le site de l'Île d'Ambart avait déjà bénéficié d'une restauration de berges en 2002 visant à améliorer la qualité des eaux et des berges. L'attractivité du site s'est alors renforcée. Les communes de Maisse, Boutigny-sur-Essonne et Courdimanche-sur-Essonne ont alors souhaité mettre en place une boucle de randonnée intercommunale reliant le moulin Neuf à l'Île d'Ambart. Cette boucle a pour but de faire découvrir le patrimoine naturel, historique et paysager de la vallée. Ce projet, initialement prévu en 2005, a été retardé en raison des difficultés rencontrées pour l'attribution de financements publics dans le cadre de ce type d'opération.

Commune de Corbeil-Essonnes

En parallèle des travaux d'aménagement de berges évoqués précédemment, une liaison douce en bordure de rivière, sur le tronçon Combes Marnès - RN7, a été étudiée sur la commune de Corbeil-Essonnes.

Des études et réflexions menées pour améliorer la connaissance et la gestion de la rivière

Etude d'Aménagement du Bief du moulin du Gué

Dans le cadre du Contrat de Bassin Confluence Seine-Essonne, plusieurs études à l'échelle de tronçons homogènes ont été lancées dans le but d'affiner la compréhension du fonctionnement hydraulique et écologique des biefs concernés et de définir un programme pluriannuel d'actions cohérent.



Aussi, dans la continuité des études réalisées, l'étude d'aménagement du bief depuis le moulin de Boutigny jusqu'au moulin du Gué a été lancée en 2005.

Cette étude a mis en évidence le potentiel paysager et écologique important de ce bief et la nécessité d'élaborer un plan de gestion des berges, du lit et des zones humides connexes.

Par ailleurs, des aménagements de berges et du lit sont proposés principalement dans la zone aval afin d'améliorer l'intérêt écologique et mettre fin aux dysfonctionnements hydrauliques observés.

Ces conclusions ont été approuvées en mars 2006 par le Comité de pilotage de cette étude regroupant les élus locaux, les financeurs, la police de l'eau et de la pêche ainsi que l'ensemble des gestionnaires impliqués. Ces conclusions ont ensuite été validées par le Comité Syndical du SIARCE le 19 octobre 2006.

Schéma Directeur d'Aménagement des rus des communes de Cerny et de D'huison-Longueville

Cette étude, lancée également en 2005, a révélé des cours d'eau potentiellement intéressants au point de vue écologique, avec de nombreuses sources qui constituent une vraie richesse.

Le ru de Cerny et le ru de Montmirault possèdent de fortes potentialités écologiques et paysagères. Les dysfonc-



tionnements rencontrés sont dus à un manque d'entretien et à une mauvaise répartition des débits.

Des aménagements hydrauliques sont proposés afin de mieux répartir les débits et limiter les problèmes de sédimentation. Des actions à vocation écologique sont également proposées, ainsi que la réalisation d'un plan de gestion pour un entretien global et cohérent de ces rus.

Ces conclusions ont été approuvées en mars 2006 par le Comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs concernés puis ont ensuite été validées par le Comité Syndical du SIARCE le 19 octobre 2006.

Gestion du marais des Rayères

Ce Marais situé sur les communes d'Ormoy et Villabé constitue la dernière zone humide juste en amont de Corbeil-Essonnes.

En 2005, ce site a fait l'objet de travaux permettant de restaurer la qualité écologique du marais et d'optimiser sa capacité de laminage de crue. De nombreux relevés de niveau et d'importantes investigations de terrain ont été réalisés en 2006, afin de bien analyser les effets des travaux, contrôler les entrées et sorties d'eau dans chaque étang, et définir ainsi le mode de gestion le plus adapté, en termes de niveaux et de débits, ceci en étroite concertation avec la commune d'Ormoy, propriétaire du site.

Etude relative à l'envasement de la rivière Essonne

Les objectifs de bon état des eaux d'ici 2015 nécessitent de mieux connaître le milieu naturel et de développer des indicateurs plus pertinents pour juger de l'évolution du milieu. Or, de par sa configuration, la sédimentologie est une problématique importante du complexe hydraulique formé par la rivière Essonne et ses annexes.

Une étude a été lancée en 2005 afin de mieux comprendre les relations entre le fonctionnement (hydrologie) de la rivière Essonne et les stocks sédimentaires « statiques » et « transitants » dans le lit mineur.

Cette étude a également pour objectif de définir un guide méthodologique proposant un ensemble de techniques (curage ponctuel, gestion des ouvrages hydrauliques, aménagements de filtres ou pièges à sédiments, aménagements particuliers de berges, etc.) pour une gestion quantitative et qualitative des sédiments.

Dans le cadre de cette étude, des sites représentatifs ont été choisis aussi bien dans le lit mineur que sur certaines annexes. Des relevés bathymétriques (hauteur de vase) sont effectués. De plus, des prélèvements sont réalisés tous les mois puis analysés. La granulométrie spécifique de la rivière Essonne nécessite, pour l'analyse des vases, un soutien scientifique qui sera apporté par l'université de Rouen.

Aménagement de pièges à nitrates

La rivière Essonne est principalement alimentée par la Nappe de Beauce. Cette dernière est fortement chargée en nitrates. Des efforts sont entrepris depuis quelques années pour réduire les pollutions d'origine agricole (mesures agro-environnementales, etc.) mais compte tenu de la taille de ce réservoir, les concentrations en nitrates ne diminueront pas avant plusieurs décennies.



Afin de réduire cette pollution, qui participe au phénomène d'eutrophisation de la rivière, il est proposé de réaliser des pièges à nitrate à partir d'anciennes cressonnières ou de zones humides.

En effet, les végétaux aquatiques et le cresson en particulier utilisent les nitrates présents dans l'eau pour leur croissance. L'optimisation de ce processus naturel pourrait permettre ainsi de dépolluer l'eau issue des résurgences avant leur déversement dans la rivière. Les sites potentiellement intéressants ont été répertoriés et une réflexion a été engagée afin qu'un partenariat scientifique soit créé avec une université et que ce projet fasse l'objet d'une thèse.

La maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la rivière Essonne assurée par la Commission exécutive

L'entretien de la rivière Essonne et de ses annexes hydrauliques (marais, étangs, affluents, etc.) est une opération essentielle pour maintenir le bon fonctionnement de ce patrimoine aquatique. Il intéresse à la fois la ripisylve (végétation sur les berges), la végétation aquatique et, par extension, tout ce qui se trouve dans le cours d'eau. Il est ainsi nécessaire d'intervenir régulièrement, notamment en termes de fauchage, faucardage (coupe des végétaux aquatiques), élagage, retrait d'embâcles, et « bûcheronnage » (abattage d'arbres menaçant de tomber et/ou abattage et élagage sélectif).

Afin de garantir la cohérence des travaux d'entretien de ce patrimoine aquatique, et donc d'éviter aux propriétaires riverains certains soucis matériels, techniques ou financiers relatifs à la gestion de ce cours d'eau, il a été créé une Commission exécutive d'entretien de la rivière Essonne, association regroupant les 1200 propriétaires riverains de la rivière.

Les travaux d'entretien sont réalisés annuellement et globalement dans le cadre d'un programme pluriannuel, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commission exécutive et la maîtrise d'œuvre de la RACINE (Régie d'Assistance, de Conseil, d'Ingénierie et d'Etudes). Cette dernière l'a assistée pour effectuer les dossiers techniques et administratifs nécessaires au lancement des travaux 2006 à 2008. Ce programme a notamment pris en compte en 2006 les secteurs de berges ayant fait l'objet de restauration en génie végétal.

Ainsi en 2006, il a été fauché 81 200 ml (mètres linéaires) de berges, faucardé 21 100 ml de cours d'eau, élagué 1159 ml de berges, retiré 127 embâcles (branches, arbres, etc.) et abattu 103 arbres jugés dangereux.

La gestion du fichier de la Commission exécutive, permettant le prélèvement des taxes auprès des riverains, est également assurée par le SIARCE qui a également assisté la Commission Exécutive pour le transfert de ce fichier d'un logiciel devenu obsolète vers un logiciel plus performant.

La gestion quotidienne de la rivière

Les missions au quotidien

- Le suivi des niveaux, notamment à travers le relevé des échelles limnimétriques, en périodes de crues et d'étiages,
- La surveillance des ouvrages hydrauliques et des aménagements,
- L'organisation d'interventions d'urgence, en cas de travaux,
- La préparation et la participation aux 2^{ème} Journées EMERAUDE organisées par le SIARCE en mai 2006,
- L'information et la sensibilisation des riverains, des usagers et des communes à travers, entre autres, des rencontres sur le terrain, des visites de chantiers...



17

- La continuité des avis donnés sur les permis de construire et de démolition provenant des communes ayant délégué la compétence assainissement au SIARCE,
- Un travail de plus en plus transversal avec les différents services internes,
- De nombreux contacts et un fort partenariat avec les services de l'Etat (DDAF, CSP, Préfecture, etc.), les partenaires financiers (Conseil général, Conseil régional, Agence de l'Eau Seine-Normandie...), les diverses associations actives sur le territoire du SIARCE...

Des étiages sévères à répétition

Les années 2005 et 2006 ont été marquées par des périodes de sécheresse estivales, provoquant des étiages sévères sur la rivière.

Ces conditions particulières engendrent d'importants dysfonctionnements de l'écosystème aquatique : les berges de nature tourbeuse sont fragilisées (avec des risques accrus d'érosion) ainsi que la végétation rivulaire (entraînant une augmentation des chutes d'arbres dans la rivière). La qualité de l'eau se dégrade et des développements de cyanobactéries sont observés.

Outre la création d'une cellule de crise, des réflexions ont été menées afin d'adapter les ouvrages hydrauliques à ces étiages sévères.



SAGE / PAPI

PAPI

En 2006, la mise en œuvre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) s'est poursuivie. Le Comité technique s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année (27 mars, 20 juin, 26 septembre et 14 décembre) et 6 actions ont été lancées ou achevées :

posé en octobre 2007, comprend :

- une analyse fonctionnelle du système hydraulique qui permettra d'élaborer des stratégies de gestion,
- une modélisation de la rivière,
- des simulations qui permettront de mettre en évidence les dysfonctionnements de la rivière pour les différents débits caractéristiques.

Action 5 : Développement du réseau de mesures

Au cours de l'année, deux stations de mesure de débit ont été installées sur la Juine en amont et en aval d'Etampes. Une troisième station en continu sera prochainement installée à Bouray-sur-Juine (aval de la Juine).

Action 11 : Etudes d'avant-projet de ralentissement dynamique sur des secteurs pilotes

Cette action est constituée d'études d'avant-projet de ralentissement dynamique sur des secteurs pilotes et comprend également une photographie aérienne, une restitution photogramétrique et une campagne de topographie fine. A ce jour, seule la restitution est achevée.

Quant à la réalisation de travaux de ralentissement dynamique des crues sur des zones pilotes, les études ont d'ores et déjà permis l'identification de 3 secteurs s'étendant sur les communes de :

- Malesherbes, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne, Boigneville,
- Etréchy, Auvers-Saint-Georges, Chamarande, Saint-Vrain, Bouray-sur-Juine et Itteville,
- Aulnay-la-rivière, Ondreville-sur-Essonne, Puiseaux, Biarres-sur-Essonne, Dimancheville et Orville.

Afin de présenter le contenu du programme d'actions et les raisons du choix de ces zones, le SIARCE a organisé trois réunions d'informations auxquelles ont été conviés Elus, usagers et riverains, le 21 novembre à Puiseaux, le 28 novembre à Bouray-sur-Juine et le 11 décembre à Malesherbes.

Sur l'ensemble des réunions, il a été noté une bonne participation et une bonne perception de la solidarité amont/aval. Les participants ont été satisfaits de la description des caractéristiques des zones de laminage. Les préoccupations des acteurs locaux portent sur la maîtrise d'ouvrage, le financement des travaux, le planning de réalisation, l'information et la sensibilisation des riverains et le type de procédure à mettre en place (Déclaration d'intérêt général / Déclaration d'utilité publique).

SAGE

Les phases 1 et 2, respectivement « Etat des lieux » et « Diagnostic » du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Nappe de Beauce et Milieux Aquatiques Associés », ont été validées en 2003 par la CLE (Commission Locale de l'Eau). La phase 3 « tendances et scénarios », lancée en 2005, s'est poursuivie en 2006.

Cette étape est essentielle puisqu'elle devra permettre à la CLE de déterminer sa stratégie future. Son objectif est de dégager les tendances d'évolution du territoire sur plusieurs points importants tels que :

- l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau,
- la satisfaction des usages, leur développement et leurs impacts sur les milieux.

Action 1 et 2 : Informer et sensibiliser la population

Dès la fin de l'année 2006, différentes actions (site Internet, interventions dans les écoles primaires, collèges et lycées, réunions publiques et formations aux élus) ont été lancées sur le bassin versant afin d'informer et de sensibiliser la population, notamment les usagers et riverains, sur les mesures préventives pour réduire leur vulnérabilité face aux inondations, ainsi que les réflexes à acquérir en cas de crues.

Action 3 : Schéma cohérent de fonctionnement du bassin versant

Ce schéma, lancé en 2005 et qui devrait être achevé fin mars 2007, se compose d'une étude hydraulique et d'une étude hydrologique qui permettront de définir des zones expérimentales de ralentissement dynamique des crues.

Action 4 : Plan de gestion hydraulique

Le plan de gestion hydraulique, lancé en 2005 et qui sera pro-



En 2006, 3 réunions de travail du groupe « Essonne - Juine » ont eu lieu. Le SIARCE a également participé aux 3 réunions de la CLE (31 janvier, 14 février et 6 octobre), notamment pour valider le rapport intermédiaire de l'étude « tendances et scénarios », et aux 6 réunions du bureau de la CLE.

Suite à l'analyse des évolutions passées, des tendances d'évolution de la ressource, des usages et des programmes d'actions, plusieurs scénarios tendanciels ont été définis par les bureaux d'études responsables de cette phase.

Le Comité de pilotage a ensuite travaillé, tout au long de l'année 2006, à la définition d'un scénario dit alternatif de base. Celui-ci est composé d'actions qui permettront de fixer le scénario final puis la stratégie pour gérer au mieux la ressource en eau et concilier tous les usages.

De plus, dans l'optique d'une meilleure gestion volumétrique de la ressource en eau, la CLE a lancé en 2006 une étude relative à la caractérisation hydrologique et la définition des objectifs de débits des rivières exutoires (objectifs d'étiage, seuils d'alerte et crise). Les premiers résultats de cette étude ont été présentés à la fin de l'année 2006 et sont actuellement en cours de discussion.

Service SEMAFORE

observer et gérer à distance pour plus d'efficacité

La politique « métrologie » du SIARCE, à l'origine de la mise en place d'un réseau de suivi qualitatif et quantitatif sur la rivière Essonne et le réseau intercommunal d'assainissement, nous permet aujourd'hui de disposer de données fiables en nombre important, dont le suivi de plus d'une quinzaine de stations sur le territoire du Syndicat et de plus de 10 ans de données pour chacune de ces stations. Ce dispositif de surveillance est en perpétuelle évolution et de nouvelles problématiques sont intégrées régulièrement (suivi bactériologique et algal, suivi piscicole, etc.).

« SEMAFORE 1995-2015 : pour une politique responsable et engagée »

L'analyse de l'ensemble des données recueillies depuis une dizaine d'années nous a permis de tirer de nombreux enseignements sur les problématiques majeures auxquelles se trouve confrontée la rivière Essonne : comportement hydraulique, relation nappe-rivière, problème d'eutrophisation...

Une publication intitulée « SEMAFORE 1995-2015 : pour une politique responsable et engagée » a été élaborée tout au long de l'année 2006 et a été rendue publique lors de la cérémonie des vœux du SIARCE le 9 janvier 2007. Ce document présente le bilan de 10 ans de suivi de la qualité de la rivière, mais fait également le point sur l'évolution de l'outil métrologique du SIARCE.

Face aux nombreux enjeux qui concernent notre territoire, SEMAFORE (Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation de la Réaction et de

l'Evaluation), devra jouer un rôle de plus en plus important d'aide à la décision politique. Disposer d'un outil d'analyse performant permettant de proposer des solutions de gestion viables, sur la rivière et le système d'assainissement, est désormais incontournable.

Dans ce cadre, le développement de SEMAFORE doit prendre en compte les problématiques majeures de santé et sécurité publiques, tant du point de



vue qualitatif que quantitatif et, ce, en ayant une approche à l'échelle du bassin versant.

En outre, pour mener à bien ce développement, il est nécessaire de renforcer nos actions de communication et d'améliorer la performance de nos outils. Les nouvelles technologies devraient permettre la mise en place de nouveaux outils de gestion et de supervision.

Qualité de la rivière Essonne : de nombreux efforts à accomplir

En hydrobiologie, la nette amélioration de l'indice IBGN¹, surtout en aval de la rivière, est la conséquence d'une **augmentation de la richesse taxonomique²** liée :

- aux aménagements menés sur la rivière (gestion des eaux usées, protection des berges, curages, etc.),
- aux niveaux d'eau plus faibles cette année par endroits qui permettent la présence de nombreux radiers (milieux bien oxygénés et à fort

1 IBGN :
Indice Biologique
Global Normalisé
(norme T90-350)

2 Richesse taxonomique :
représente le nombre total des diverses catégories taxonomiques (telle qu'une famille, un sous-genre, une espèce), auxquelles appartiennent les organismes prélevés à une station d'échantillonnage.



potentiel biogène) et qui favorisent l'accessibilité des prélèvements ;

- à l'adaptation du protocole d'échantillonnage selon la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000. Cependant, on ne note pas d'évolution au niveau des Groupes Faunistiques Indicateurs qui traduisent une qualité d'eau plutôt passable.

En revanche, les indices IBD³ et IBMR⁴ soulignent le fort niveau trophique de la rivière Essonne et de ses affluents. **Cette eutrophisation est la conséquence de l'excès de nutriments dans le milieu (azote, phosphore).** Il est donc nécessaire de réduire la concentration de ces éléments afin de retrouver un équilibre nutritionnel dans les eaux de la rivière.

Afin de se rapprocher du niveau d'équilibre (rapport N/P entre 7 et 10), un projet d'abattement des teneurs en nitrate est envisagé et repose sur la capacité des macrophytes (végétaux supérieurs) à utiliser cet élément pour leur développement. Ainsi, dans des zones spécifiques (cressonnières, zones humides, etc.), la forte densité de macrophytes contribuerait à consommer les nitrates de l'eau et donc à en réduire les teneurs.

En physico-chimie, **le point noir reste les concentrations en nitrates** provenant essentiellement de deux sources majeures que sont la nappe de Beauce, en raison des activités agricoles, et les rejets domestiques et urbains. Ponctuellement, il faut intervenir rapidement sur les rus de Boigny et de Misery dont les paramètres de qualité sont préoccupants et sans évolution depuis 10 ans, et s'intéresser au phénomène d'eutrophisation qui touche la Velvette et le ru de Cerny.

Nous devons également **poursuivre nos efforts concernant la réduction du phosphore**, notamment sous sa forme particulière

(non dissoute) principalement due aux apports exogènes (extérieurs) en matières organiques dans la rivière, surtout par temps de pluie (lessivage des sols du bassin versant, mauvaise gestion des eaux pluviales, rejets directs des eaux usées dans le milieu naturel, etc.). L'étude en cours sur la sédimentologie devrait apporter des réponses sur ce phénomène.

Le peuplement algal de la rivière Essonne peut rapidement évoluer vers une prédominance des formes potentiellement toxiques pour l'écosystème et l'Homme, comme ce qui s'est produit en juillet 2006 où les conditions climatiques, hydrologiques et physico-chimiques ont favorisé le **développement des cyanobactéries**⁵. Ce même phénomène risque de se reproduire en 2007 si les conditions météorologiques (chaleur, ensoleillement) se répètent, d'autant plus que le faible niveau actuel de la rivière va encourager ce processus. Pour limiter les risques sanitaires liés aux usages de la rivière (pêche, baignade, activités sportives, etc.), il est nécessaire **d'intensifier le suivi des analyses en période estivale**, afin de prendre, au besoin, des mesures de restriction et d'en informer rapidement la population.

L'étude de la qualité bactériologique de la rivière met en avant les efforts qu'il reste à entreprendre sur le réseau d'assainissement et le réseau pluvial, l'eau étant de mauvaise qualité sur des secteurs où sont pratiquées de nombreuses activités de loisirs (pêche, canoë-kayak, baignade non autorisée, etc.).

Enfin, afin d'éviter les pollutions chroniques par les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides, etc), il est important d'informer les utilisateurs (agriculteurs, services des voiries, particuliers, etc) sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de ces produits.



Vers une meilleure connaissance des communautés de poissons

Le SIARCE, depuis maintenant 2 ans, a mis en place des campagnes de pêche électrique sur la rivière Essonne, afin, d'une part, d'avoir une meilleure connaissance de l'état des espèces présentes, tout en définissant le degré de perturbation du milieu naturel, et, d'autre part, de mesurer l'impact de ses aménagements sur le peuplement piscicole.

Six stations de pêche ont ainsi été prospectées, entre Corbeil-Essonnes et Guigneville-sur-Essonne, sur des sites aménagés par le Syndicat. Il apparaît que les peuplements de poissons sont soumis à de fortes perturbations en termes de qualité des eaux (pollutions domestiques, industrielles et agricoles) et d'habitats (urbanisation et aménagement des berges, barrages, etc.), elles-mêmes à l'origine d'une banalisation des habitats et des types d'écoulements des eaux.

Il en résulte de forts déséquilibres du milieu naturel et notamment concernant la structure même des peuplements de poissons :

- faible densité de poissons ;
- quasi absence d'espèces dites rhéophiles (privilegiant les zones de courant) ;
- présence importante d'espèces introduites (poissons-chats et perches soleil), susceptibles de créer des déséquilibres au sein des peuplements ;
- très faible densité d'espèces migratrices puisque seule l'anguille est représentée.

Malgré tout, des espèces menacées et protégées sont encore présentes dans plusieurs stations d'échantillonnage : la loche de rivière, le brochet, l'anguille et le chabot.



³ IBD : Indice Biologique Diatomées (norme NF T90-354)

⁴ IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière (norme T90-395)

⁵ Cyanobactérie : organisme unicellulaire mi-algue mi-bactérie, autrefois appelée algue bleue

⁶ Hélophytes : végétaux de berges semi-aquatiques vivant « les pieds dans l'eau et la tête au soleil »



Les prélèvements réalisés sur les zones de marais ont mis en évidence la présence du brochet, ces milieux étant absolument nécessaires à son développement et notamment à sa reproduction (zones de frayères).

D'un point de vue global, le rééquilibrage d'un peuplement piscicole nécessite, non seulement, une amélioration de la qualité des eaux mais, également, le maintien d'une mosaïque d'habitats indispensable à leur développement. Il faut, de plus, rétablir la continuité biologique qui permet aux individus d'accéder à tous les habitats nécessaires aux différents stades de leur développement (reproduction, nutrition, abris/repos).

La présence d'espèces menacées et protégées, en densité relativement faible, montre que les efforts réalisés par le SIARCE (aménagement de berges, réhabilitation de frayères, création de passes à poissons, etc.) sont nécessaires. Ces derniers doivent être poursuivis afin d'aller dans le sens d'une amélioration de la qualité piscicole et pour que le bon état des eaux, conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000, soient atteints en 2015 sur l'ensemble du bassin versant de l'Essonne.

Les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de la rivière

Supprimer les rejets polluants

- Continuer l'amélioration du taux de raccordement des habitations riveraines (mise en conformité des parties privatives d'assainissement) ;
- Poursuivre l'amélioration du rendement des stations d'épuration communales et industrielles ;
- Agir sur la collecte et la dépollution des eaux pluviales ;
- Eviter le déversement de nouveaux rejets ;
- Ne pas jeter en rivière les produits de fauche, de tonte ou d'égavage et informer les particuliers sur ce point ;
- Poursuivre le contrôle des sites orphelins (friches industrielles) et les dépolluer ;



En milieu agricole, la mise en place de bandes enherbées aide à limiter les apports polluants issus des cultures et a les objectifs suivants :

- filtrer les eaux de ruissellement ;
- favoriser l'infiltration ;
- retenir et dégrader les substances chimiques ;
- limiter la dispersion des produits de pulvérisation ;
- diversifier les habitats.

Continuer à restaurer l'habitabilité de la rivière

La faune aquatique est plus souvent perturbée par un manque d'habitats propices à son développement que par la qualité de l'eau proprement dite. Les espèces polluosensibles (sensibles à la pollution) déterminent en grande partie le degré de qualité de l'écosystème, une mauvaise qualité de l'eau ne permettant pas la colonisation du milieu par celles-ci. Cependant, à qualité de l'eau égale, la richesse de la faune aquatique n'en sera que meilleure si celle-ci trouve des habitats diversifiés.

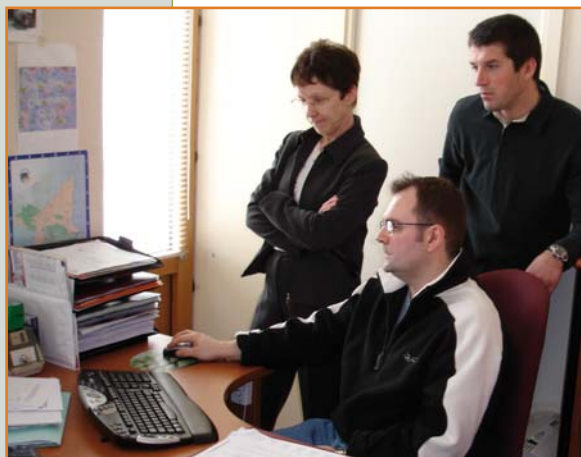
Les travaux de réhabilitation de berges engagés par le SIARCE doivent se poursuivre afin de contribuer à restaurer l'habitabilité de la rivière, même si, ponctuellement, le maintien des hélophytes n'est pas une chose aisée en raison des spécificités environnementales auxquelles le Syndicat doit sans cesse s'adapter.



Service SIGNE

avant tout, un outil au service de nos communes

Si l'année 2005 a vu l'achèvement des travaux de numérisation du cadastre, 2006 a vu l'aboutissement du projet proprement dit, entamé par le SIARCE en 2001.



Le plan cadastral informatisé constitue la première couche d'un véritable outil de gestion communale qui, complété par d'autres couches d'informations relatives à l'aménagement du territoire (PLU, réseaux divers, etc.), permettra de répondre toujours plus efficacement aux besoins des communes.

Remise du cadastre aux communes : opération réussie

Dès janvier 2006, le Bureau d'études SIGNE a paramétré les ordinateurs dans chacune des communes adhérentes au projet de numérisation du cadastre. Elles peuvent consulter leur cadastre sur Internet, via un serveur sécurisé hébergé au SIARCE. A cette occasion, une formation sur l'utilisation de l'outil a été réalisée auprès des élus et du personnel et a rencontré un vif succès.

Pour de plus amples informations sur la mise en place du projet de numérisation, nous vous invitons à redécouvrir le Grand Angle n°1, publication

adressée aux élus en janvier 2006, disponible sur simple demande au service Communication.

La remise du cadastre en quelques chiffres :

- 26 communes livrées
- 3576 connexions en 2006

Désormais, l'ensemble du personnel du SIARCE, à travers le portail Intranet, peut consulter le cadastre (en respectant les clauses de confidentialité conformément aux prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) des différentes communes du Syndicat et, ainsi, répondre toujours plus efficacement aux besoins de leurs missions quotidiennes.

Numérisation des données : un réel outil de gestion communale

Parallèlement à la mise en place du cadastre, les communes ont été sollicitées en juin 2006, par le biais d'un questionnaire portant sur les données qu'elles souhaiteraient voir intégrer à cet outil. Les réponses font apparaître leur souhait d'inclure les données POS/PLU et celles des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, EDF, GDF, Télécom et éclairage public.

En 2007, une étude sera réalisée pour déterminer la manière d'intégrer ces données d'un point de vue technique, financier et juridique, dans le cadre du développement de notre outil cartographique.

Ainsi, le cadastre numérisé pourra devenir un véritable outil de gestion communale et d'aide à la décision afin de proposer aux Elus des solutions viables leur permettant de répondre toujours mieux aux attentes des populations.

Un budget réduit face à une acquisition accrue de données

Le budget 2006 s'est élevé à 17 229 € TTC et a été utilisé pour l'acquisition de données de l'Institut

Géographique National (IGN) :

- BD Ortho 2003 sur le bassin versant (2700 km²),
- BD Topo Pays sur le territoire du SIARCE (281 km²),
- BD Alti pas de 50 m sur le bassin versant

Il a également permis de faire l'acquisition auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) des fichiers fonciers numériques qui sont intégrés dans l'outil de consultation du cadastre.

PRE : une participation croissante

En 2006, 407 permis de construire ont été reçus et traités (contre 355 en 2005) et la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) a rapporté au SIARCE 680 000 € TTC, dont 288 000 TTC ont été reversés aux communes qui n'ont pas délégué au SIARCE la compétence collecte.

L'intégration des permis de construire dans l'outil cartographique, nous permet de matérialiser l'évolution de l'urbanisation, par commune et par nature du permis.

Une demande cartographique toujours plus forte

Le Bureau d'Etudes a réalisé à nouveau de nombreux plans et cartes pour les besoins des différents services :

- Raccordement de Villosion au réseau d'assainissement eaux usées intercommunal,
- Mise à jour du réseau eaux usées intercommunal,
- Aménagement de la rue Pasteur à Vert-le-Petit,
- Diverses demandes en archéologie et réflexions sur l'intégration d'une couche archéologique,
- Passes à poissons,
- Intégration des ENS (Espaces Naturels Sensibles) dans le SIGNE,
- Application graphique des permis PRE,

- Autres besoins cartographiques : géopolitique, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, etc.).

Afin d'apporter une aide aux communes dans la réalisation de leur PLU (Plan Local d'Urbanisme), des orientations ont été données sur les documents d'urbanisme de Saint-Germain-lès-Corbeil, Saintry-sur-Seine, Ormoy, Mennecy et Vayres-sur-Essonne.

La poursuite des travaux du Système d'Information Géographique

La gestion du site cadastral 2006 en quelques données :

- Gestion des sites Intranet et Extranet (certificat serveur – SSL)
- Correction des fichiers de la Direction Générale des Impôts (DGI) 2005
- Remise du cadastre aux communes et à la Commission exécutive
- Prise en compte des nouvelles versions de logiciels
- Intégration et vérification topologique du cadastre DGI 2006
- Intégration de la BD ORTHO IGN 2003
- Développements, corrections, personnalisations
- Statistiques d'utilisation

La gestion de la base de données SIG 2006 en résumé :

- Administration Oracle
- Intégration des données du SIG en général
- Intégration de la BD Ortho IGN 2003
- Intégration des BD Topo Pays de l'IGN et de la BD Altimétrie de l'IGN
- L'année 2006, a vu les installations des logiciels suivants :
 - Version 9.1 des produits ESRI (ArcGIS, ArcIMS, ArcSDE).
 - KOGIS et WEBVILLE
 - MINIVUE + paramétrage

- Mise en place d'un serveur de métadonnées

Meilleure connaissance de l'évolution et des risques de la rivière Essonne

Le stage « évolution et risques de la rivière Essonne » effectué, de mars à août 2006, par Clémence BARCAT, préparant un Master « Gestion des catastrophes et des risques naturels » à l'université Montpellier III, a permis de recenser l'ensemble des documents disponibles, mettant en avant l'état général de la rivière Essonne, des berges et des espaces rivulaires, afin de mettre en place une cartographie interactive permettant de préconiser des solutions adaptées. Cette cartographie permettra, en outre, de recenser des éléments ponctuels présents sur le linéaire (ponts, passerelles, embâcles, etc.) et servira également lors d'événement majeur (inondation) ou d'intensité plus nuancée (chute d'arbres, effondrement de berges, etc.).

Un tronçon test a été réalisé sur la commune de La Ferté-Alais où une réflexion sur le ruissellement pluvial a été réalisée. Cette cartographie doit, à terme, être mise à disposition du personnel puis des Elus.

S'informer et se former pour être à la pointe des nouvelles technologies

Afin d'être à la pointe des nouvelles technologies en matière de SIG, le Bureau d'études a participé à des forums et conférences :

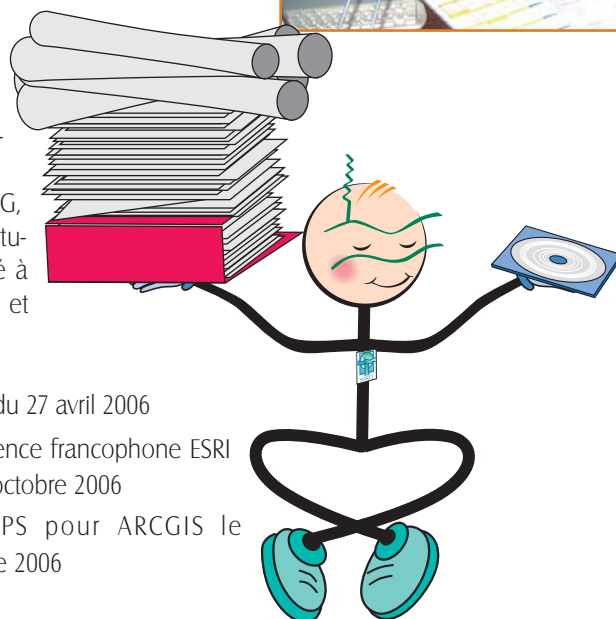
- Forum ESRI du 27 avril 2006
- 10^{ème} conférence francophone ESRI du 11 et 12 octobre 2006
- Journée GPS pour ARCGIS le 28 décembre 2006

Et à des journées de formation :

- Formation Spatial Analyst d'ESRI du 13 au 15 novembre 2006

Perspectives 2007

- Mise en place d'un Schéma directeur « métrologie et information géographique »,
- Intégration de données communales sur l'outil mis à disposition des communes via Internet,
- Poursuite du développement des outils Intranet,
- Mise en place de conventions d'échange de données avec notamment l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne Seine Orge (AUDES) et la Direction Départementale de l'Équipement.



Les régies



Régies

la mise en œuvre de notre savoir-faire



LA RIVE (Régie Intégrée de la Vallée de l'Essonne)

En 2006, la RIVE a travaillé sur 24 dossiers générant environ 1 200 000 € de recettes et représentant un montant de 54 millions € HT, répartis comme suit :

15 opérations concernant l'activité du service « rivière » représentant 16 millions € HT :

- Etudes générales,

- Etudes d'aménagement de biefs,
- Equipements d'ouvrages hydrauliques ou de dispositifs de gestion,
- Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques,
- Rénovation de berges intégrant des circulations douces,
- Aménagement de zones humides,
- Installation de stations de mesure en continu,
- Aménagement de fossés et des affluents.

9 opérations concernant l'assainissement s'élevant à plus de 38 millions € HT :

- Etudes de faisabilité de réhabilitation de collecteurs intercommunaux,
- Réhabilitation de collecteurs intercommunaux et communaux,
- Mise aux normes du système d'assainissement,
- Construction de nouveaux collecteurs intercommunaux,
- Modernisation de la filière de traitement des boues de l'usine de dépollution.

LA RACINE (Régie d'Assistance, de Conseil, d'INGénierie et d'Etudes)

La RACINE a été missionnée sur une base de 3 millions de travaux et prestations d'études à réaliser ayant généré une recette de près de 130 000 € :

- Assainissement des eaux usées à Ballancourt-sur-Essonne,
- Assainissement des eaux usées à Villabé,
- Programme pluriannuel d'entretien de la rivière. Cette mission nous a été confiée par la Commission Exécutive d'Entretien de la Rivière Essonne et de ses affluents,
- Aménagement des étangs communaux de Vert-le-Petit (1^{ère} et 2^{ème} tranche),
- Assistance au renouvellement du contrat de délégation de service publique d'assainissement de la commune de Boissy-le-Cutté.



Direction de

l'Information et des Relations Publiques



Service Archéologie

Passé, présent, conjuguons notre avenir

Cette troisième année de travail de notre archéologue a permis à la fois de confirmer l'importance de la mise en valeur du patrimoine historique de notre vallée mais aussi d'élargir les investigations à un territoire plus vaste que celui du lit mineur de la rivière.

Mise en valeur du patrimoine

Dans le cadre des 2^{ème} Journées EMERAUDE, nous avons réalisé un travail d'études et de recherches conjointement avec l'association « Les Histoires au fil » de La Ferté-Alais qui a débouché sur la réalisation d'une exposition sur le patrimoine historique et archéologique de la commune.

A la suite du colloque archéologique, qui s'est déroulé au SIARCE en novembre 2005, un recueil de textes des conférenciers sera réalisé par une association universitaire de Paris 1 Panthéon-Sorbonne afin d'être édité au 1^{er} semestre 2007. Pour ce faire, nous avons recueilli et corrigé les données et rédigé l'introduction et les éléments de la partie « Anthropisation et industrialisation de la rivière Essonne de l'époque médiévale jusqu'au XIX^e siècle ».

Dans le cadre du dossier de demande de subventions pour le réaménagement du moulin d'Echarcon, une étude historique a été réalisée. Cette recherche a permis de retrouver l'emplacement aujourd'hui disparu de l'ancien moulin qui se trouvait en aval de la papeterie aux époques médiévale et moderne.

Concernant la rubrique archéologique de notre site Internet, des mises à jour ont été effectuées durant toute l'année et permettent de présenter un

regard actualisé sur l'histoire des communes adhérentes au Syndicat.

Elargissement géographique de la recherche vers l'ensemble du bassin versant

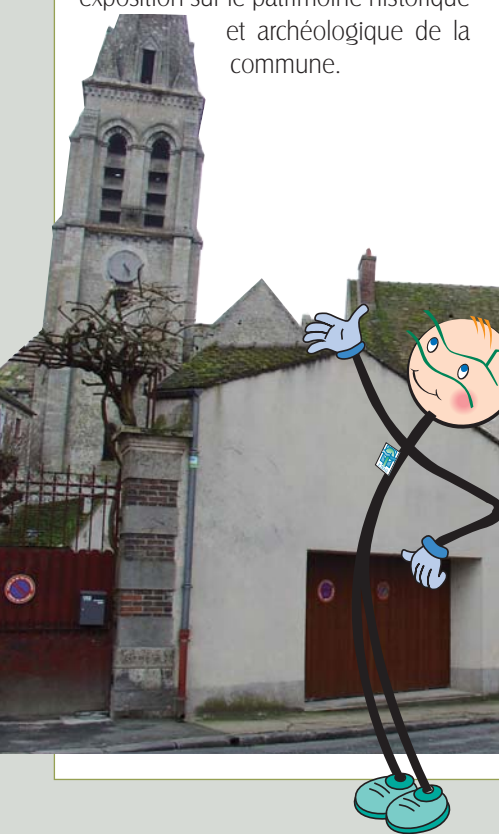
A l'instar de l'année 2005, nous avons axé nos recherches sur une meilleure connaissance du passé des communes adhérentes, mais également sur l'intérêt que peut représenter la recherche historique et archéologique à l'échelle de notre bassin versant.

De nouvelles découvertes ont permis de mieux appréhender l'évolution industrielle de la vallée de l'Essonne et de ses affluents. L'histoire des moulins et de la vie autour de la rivière de la Ferté-Alais, d'Echarcon, de Boigneville et du ru de Cerny est mieux connue. Dans le cadre de l'élargissement de nos connaissances sur le bassin versant, un important travail de recherche a été entrepris sur la Juine et ses aménagements.

Suivi de chantiers, découvertes et présentation du patrimoine

Le suivi du chantier du moulin de Boutigny n'a pas permis de mettre au jour des restes d'anciens aménagements sur le bras de décharge droit de la rivière. Cette absence de découverte montre bien que ce bras n'a pas été aménagé avant les XIX^e et XX^e siècles.

De nombreuses prospections sur le terrain ont permis de mettre en lumière des sites ayant un potentiel archéologique comme à Echarcon et D'Huisson-Longueville.





Rapprochement avec les acteurs du patrimoine archéologique et historique

Notre service archéologique et celui du Conseil Général de l'Essonne ont travaillé à la signature d'une convention d'échange de données sur le patrimoine historique et archéologique de la rivière Essonne, qui devrait être signée courant 2007.

Le développement cartographique

Afin d'optimiser l'accès à l'ensemble des données historiques et archéologiques recueillies à ce jour, un projet a été élaboré afin de coupler ces informations à nos données cartographiques, en disposant ainsi d'un outil SIG (Système d'Information Géographique) « Archéo ». Il s'agit de réaliser une couche archéologique sur le bassin versant de la rivière Essonne et de mettre en place une banque de données de l'ensemble des informations historiques disponibles grâce à nos travaux de recherches.

Cet outil, dénommé « SIGNALE » (Système d'Information Géographique Numérique de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Essonne), sera opérationnel dès le second semestre 2007 et accessible via notre site Internet, l'espace sécurisé des Elus et notre Portail Intranet. Les données seront adaptées selon le type d'utilisateur, en respectant les clauses de confidentialité conformément aux prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Service Communication

un enjeu à partager

Longtemps affaire de spécialistes, la notion de développement durable est désormais plébiscitée par l'ensemble des citoyens. Les instances publiques, en sollicitant notamment les collectivités sur leur devoir de communiquer, soulignent ainsi la nécessité de faire valoir le droit d'être informé et de permettre ainsi aux populations de participer davantage au processus de décision.

Le SIARCE, qui depuis de nombreuses années déjà a saisi l'importance de cet enjeu, n'a cessé de faire valoir ce droit en permettant un meilleur accès à l'information par le biais de ses actions de communication. Dans ce contexte, notre Syndicat renforcera, comme il s'est toujours employé à le faire, ses actions de communication qui doivent répondre à une urgence d'intérêt public.

Urgence, car seule une prise de conscience collective permettra de répondre efficacement aux problèmes environnementaux. D'intérêt public, car notre collectivité s'est engagée, notamment à travers la charte EMERAUDE, dans une démarche de progrès dans l'intérêt des citoyens : communiquer sur les engagements pris, sur les projets engagés et sur les résultats atteints.

Ainsi, en 2006, le service Communication a renforcé ses actions

afin de répondre davantage à ces exigences dans une approche simple, honnête et positive : en un mot humaine. Afin de favoriser l'accès à l'information et la sensibilisation du plus grand nombre et de renforcer les échanges entre élus et citoyens, le service communication a organisé des visites de chantiers et des manifestations, réalisé diverses publications et renforcé la mise en place des supports multimédia. Parallèlement, il s'est attaché à poursuivre la préparation du 50ème anniversaire du SIARCE via l'élaboration d'un livre et la préparation de la cérémonie.

Notre Syndicat s'est toujours attaché à être au plus près des communes adhérentes et de favoriser toute action locale afin de fédérer les énergies. En complément des outils et supports de communication traditionnels, rien ne remplacera les échanges réguliers proposés aux différents acteurs. Notre communication s'inscrit, depuis de nombreuses années, dans cet objectif de partage de l'information : offrir une communication claire et pédagogique et être à l'écoute de l'ensemble des forces vives de notre territoire, afin qu'ensemble nous puissions faire de l'eau un enjeu partagé !

Réunions, inaugurations et manifestations

- Cérémonie des vœux, 5 janvier
- Comité extraordinaire sur la mise



aux normes de la station d'épuration, 2 février

- Journée Université du temps libre, 7 mars
- Conférence de Jean-Luc COMBRISSON à Brasilia et Rio de Janeiro au Brésil, du 11 au 16 avril
- 2^{ème} Journées EMERAUDE, 12 au 21 mai
- Conférence de Jean-Luc COMBRISSON lors du symposium sur l'eau à Cannes, 28 juin
- Présentation du projet de mise aux normes de la station d'épuration, 21 juillet
- Participation à la semaine de la science à Itteville, du 9 au 17 octobre, et conférence de Jean-Luc COMBRISSON, 13 octobre
- Visites de délégations japonaises, les 16 octobre et 21 novembre
- Inauguration des berges de Vert-le-Petit, 21 octobre
- Comité de suivi du contrat de bassin, 23 octobre
- Participation au 6^{ème} salon Nature-Eau-Pêche à Ris Orangis, 18 et 19 novembre
- Réunion publique présentant l'opération « Cœur de Bourg » à St-Pierre-du-Perray, 29 novembre
- Conférence de Jean-Luc COMBRISSON à St-Pierre-du-Perray, 7 décembre



Publications

- Canal SIARCE « Vœux 2006 »
- Grand Angle « Service Public d'Assainissement Non Collectif »
- Grand Angle « Le cadastre 100 % numérique, un SIGNE de réussite »
- Grand Angle « Un syndicat dans le sens de l'Histoire »
- Supplément Canal SIARCE « 2^{ème} Journées EMERAUDE »
- Rapport d'activité 2005
- Lettre d'information aux Elus sur la valorisation agricole des boues
- Carte de vœux 2006.

Publications en cours d'élaboration en 2006 et éditées en 2007

- « SEMAFORE 1995-2015 : pour une politique responsable et engagée » ;
- Zoom n° 12 « Une cure de jouvence au Cœur de Bourg » : une opération qui a regroupé 8 maîtres d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur les

Mission « 50 ans du SIARCE »

Au fil des années, notre Syndicat s'est développé et a évolué en tenant compte des changements fondamentaux qui ont marqué notre société. C'est dans ce contexte qu'il a rapidement pris conscience des enjeux environnementaux majeurs auxquels il allait faire face et qui devaient, dès lors, être pris en compte dans les politiques nationales et locales.

En 2008, le Syndicat aura 50 ans et il nous a semblé important de célébrer un demi-siècle d'activités. A cette occasion, un livre sera édité, afin d'inscrire dans les mémoires les actions qu'il a menées tout au long de ces années et de marquer, modestement, une page de l'histoire de notre territoire. Cette œuvre ne se veut nullement nostalgique ou passéiste mais, bien au contraire, est un support de réflexion pour les élus, les riverains et, sans prétention, pour les générations futures. Parallèlement, une cérémonie sera organisée début 2008 à la salle des fêtes de Saintry-sur-Seine, afin de célébrer comme il se doit 50 ans d'histoire !

Elaboration du livre

Pour l'élaboration du livre, qui sera présenté lors de la cérémonie anniversaire, le SIARCE a confié cette tâche à une chargée de mission qui a réalisé un important travail de recherches : classement et sélection de diapositives, photos et vidéos, recherches historiques aux archives internes et départementales, réalisation d'interviews de nombreux témoins, élaboration de la liste de l'ensemble des personnes ayant fait « l'histoire » du Syndicat et suivi avec les membres du Comité de lecture, créé fin 2005 et constitué par MM. : Michel BINANT, Jean-François BAYLE, Jean-Pierre BREGEON, Raymond FLEUREAU et Pierre GUILLOTON.

Préparation de la cérémonie des 50 ans du SIARCE

Parallèlement à l'élaboration du livre, le service Communication s'est attaché à préparer la cérémonie des 50 ans du Syndicat.



communes de St-Germain-lès-Corbeil et St-Pierre-du-Perray

- « Votre station d'épuration aux normes européennes », réalisée conjointement avec l'entreprise SOGEA Construction.

Multimédia

- Gestion du site Internet
- Gestion du Portail Intranet « O'KEY »
- Gestion de l'espace sécurisé dédié aux Elus
- Gestion et amélioration du fichier de contacts du SIARCE.

Divers

- Couverture médiatique des réunions, manifestations et chantiers du Syndicat
- Suivi du dépôt de la marque EXONA pour notre usine de dépollution auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

- Aide à la réalisation d'un film pédagogique sur la station d'épuration permettant de comprendre le fonctionnement d'un système d'assainissement et des corrections des films sur les activités du SIARCE (classes rivière, colloque archéologique, Journées EMERAUDE)

- Réalisation d'un diaporama sur le budget 2006

- Gestion des « Classes rivière »

- Mise en place des projets de coopération décentralisée au Mali et au Niger, à l'initiative respective de Mme De Mazancourt, élue de Buno-Bonnevaux, et de Mme Labarre, Maire de Vert-le-Petit : nous tiendrons informés les Elus de l'avancement des projets

- Actualisation de l'organigramme et de la signalétique interne

- Suivi de l'actualité et revue de presse

- Veille politique et technique.

Service Informatique

Mettre la technologie ...

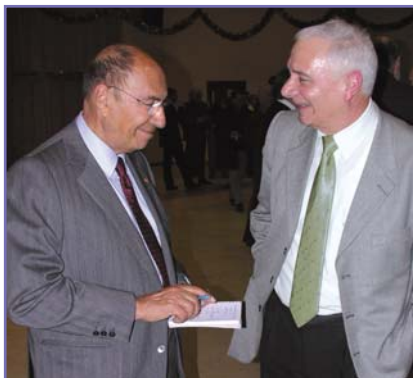
En 2006, le service informatique a poursuivi ses efforts afin d'assurer le bon maintien de l'ensemble des outils informatiques hardware (matériels) et software (logiciels) et des périphériques (imprimantes, scanners, etc.) mis à disposition du personnel.

Ainsi, au-delà de la gestion de ses missions quotidiennes (installation et maintenance, télécommunications, assistance aux utilisateurs etc.), le service informatique s'est employé à mettre en place de nouveaux outils afin d'accroître la capacité de stockage de données des serveurs, d'optimiser les flux et coûts d'impression, de poursuivre la mise en place de la vidéo-gestion des ouvrages hydrauliques du SIARCE et, enfin, de renforcer la sécurité des locaux du Syndicat.

Améliorer nos performances de stockage de données

Face à l'accroissement important du volume d'informations à gérer auquel le SIARCE est confronté, (ce volume doublant chaque année : photos, vidéos, images, sons, documents, textes, schémas...), celui-ci a privilégié la mise en place d'un stockage de données en réseau dit « SAN » (Storage Area Network).

Le SAN, basé sur la Fibre Channel, permet une connexion haut débit par fibre optique entre les serveurs et le système de stockage, l'un des premiers intérêts étant que l'espace disque devient illimité et est évolutif à volonté par l'ajout de disques ou de baies de stockage. Relié au réseau local du SIARCE « LAN » (Local Area Network), il permet à chaque utilisateur d'avoir accès aux données internes et d'améliorer ainsi leur efficacité. Le SAN constitue ainsi une réelle plateforme de communication en permettant le partage centralisé des données



via des « switches » (commutateurs), l'ensemble de cette architecture permettant également d'augmenter la vitesse des sauvegardes.

Ainsi, le stockage en réseau est devenu l'architecture de choix, remplaçant progressivement le stockage traditionnel relié directement aux serveurs.

Optimiser les flux et les coûts d'impression

Optimiser la reprographie n'est pas simple dans une collectivité, car l'ère du papier est loin d'être révolue et les vieilles habitudes des « papivores » sont tenaces. C'est pourquoi, les services Informatique et Logistique ont mené une étude afin d'améliorer les performances du parc de reprographie. Cela permet, d'une part, de répondre toujours plus efficacement aux exigences des utilisateurs en termes d'impression et de dématérialisation de documents et, d'autre part, d'optimiser les coûts d'impression.

Suite à cette étude, cinq photocopieurs sont aujourd'hui en place. Tous possèdent une solution rapide de numérisation, notamment via les courriels internes, répondant ainsi aux obligations légales auxquelles nous devons répondre en terme « d'e-administration ».

L'ensemble des photocopieurs sont rattachés au réseau local du SIARCE permettant ainsi à chaque utilisateur d'imprimer, de scanner et même de faxer directement depuis chaque poste de travail. Cette mutualisation des ressources a également permis de diminuer sensiblement les loyers et les coûts d'impression.

Poursuivre la mise en place de la vidéo-gestion des ouvrages hydrauliques sur la rivière Essonne

Le service Informatique a poursuivi la mise en place du projet de vidéo-gestion - initié en 2005 conjointement avec la Direction de l'Eau, de l'Aménagement et du Patrimoine - qui

prévoit l'installation de caméras sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques du SIARCE, afin d'observer l'état de la rivière Essonne et d'en surveiller le niveau. Ainsi, en 2006, 3 caméras ont été installées sur le site du moulin de Boutigny-sur-Essonne.

Renforcer la sécurité de nos locaux



Suite à une étude, initiée en 2005, sur le renforcement de la sécurité du bâtiment du SIARCE, deux systèmes de contrôle ont été mis en place, conjointement avec le service Logistique. Le premier, étant matérialisé par l'installation de caméras vidéo à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment et, le second, par la mise en place d'un système de contrôle d'accès du personnel par badge.

Les caméras vidéo permettent d'améliorer la surveillance de nos locaux pendant et en dehors des heures d'ouverture officielles. Le contrôle d'accès par badge, quant à lui, nous permet de limiter les accès à l'intérieur même du SIARCE et de contrôler l'identification des derniers badges entrants en cas de problème majeur sur le site. L'ensemble de ces dispositifs sont

rattachés à un serveur dédié spécifiquement aux logiciels de surveillance et de contrôle.

Par ailleurs, afin d'améliorer les performances du service d'astreinte du SIARCE, un ordinateur portable sera mis à la disposition du personnel, début 2007, avec une connexion internet « nomade », permettant de visualiser à distance à la fois les locaux du Syndicat mais aussi les ouvrages hydrauliques sur lesquels des caméras ont déjà été installées, évitant ainsi des déplacements inutiles en cas d'appel de la société de télésurveillance. Cette mise en place n'est pas restrictive et peut permettre d'offrir davantage de services tels que l'accès à distance au serveur local du SIARCE.

De plus, la mise à disposition d'un GPS est en cours de réalisation afin d'y intégrer l'ensemble des adresses des sites en assainissement et rivière gérés par le Syndicat, l'objectif étant d'identifier rapidement les sites où une intervention est nécessaire et de pouvoir y accéder aisément.



Service Logistique

... au service des Hommes

La logistique fait intégralement partie des activités de notre collectivité. Force de propositions, elle ne cesse d'améliorer au mieux notre quotidien à travers la mise en place de matériels toujours plus performants et de locaux



bien aménagés et sécurisés. Ainsi, en 2006 les activités du service Logistique ont été les suivantes :

Gestion et mise à disposition de matériels performants pour améliorer l'efficacité du personnel

- Suite à une étude réalisée conjointement avec le service Informatique pour l'amélioration des performances des photocopieurs, un nouveau parc de reprographie a été mis en place en reliant chaque photocopieur sur le réseau informatique local du SIARCE. Cette installation permet d'améliorer l'efficacité du personnel et de réduire les coûts d'impression, en répondant toujours plus efficacement aux exigences des utilisateurs en termes d'impression et de numérisation de documents.

Le service Logistique assure l'entretien de ce matériel en coordination avec le service Informatique : relevé des compteurs, en papier, encre, agrafes, dépannage ponctuel des utilisateurs ;



- Maintenance du parc télécommunications en assurant le bon fonctionnement du matériel, le dépannage ponctuel auprès du personnel et le cas échéant le remplacement du matériel défectueux, le tout, en étroite collaboration avec le service Informatique ;
- Suivi et gestion du parc automobile en veillant notamment au bon état de chaque véhicule (réparation, nettoyage, révision usure des pneus), en effectuant un suivi du kilométrage... ;
- Gestion des fournitures administratives et du mobilier conformément aux besoins du personnel : centralisation des demandes, réalisation des bons de commande, réception et vérification des livraisons puis distribution auprès du personnel ;
- Préparation des salles pour l'organisation des réunions ;
- Préparation, installation et suivi logistique des manifestations du SIARCE en coordination avec le service Communication ;

De locaux bien entretenus, agencés et sécurisés

En étude :

- Réaménagement du bureau du service financier afin d'en optimiser l'espace ;
- Réfection de la salle du Comité, du réfectoire et de la salle de reprographie ;



Actions réalisées :

- Management du personnel d'entretien : gestion de planning pour la répartition et le suivi des tâches, définition des produits d'entretien et des techniques à employer ;
- Entretien courant du bâtiment ;
- Gestion et suivi de 15 contrats de prestations (maintenance, entretien, fourniture) ;
- Réalisation du planning d'astreinte et gestion des données avec la société de télésurveillance ;
- Afin de renforcer la sécurité du bâtiment, le service Logistique a, d'une part, mis en place un système de contrôle d'accès des locaux par badge nominatif, l'ensemble des badges étant programmés ou au besoin désactivés via un logiciel en interne et a, d'autre part, amélioré la qualité des services de sécurité en établissant un cahier des charges qui a abouti au changement de la société de télésurveillance et en renforçant les consignes de sécurité.



Préparation et remise de documents aux Elus et services administratifs

Le service Logistique est également amené à apporter son concours, à la fois, en préparant des dossiers pour les Bureaux et Comités Syndicaux mais, aussi, en remettant des documents administratifs aux différents services administratifs de notre département (Préfecture, Trésor public, mairies, etc.).

Direction des **Affaires Administratives et Juridiques**



Des défis à relever



Comme tous les services du Syndicat, le Service des affaires administratives et juridiques s'est donné tous les moyens pour relever les défis qui ont été les siens pendant l'année 2006.

Son organisation reste structurée autour des deux activités principales que sont les affaires administratives, d'une part, avec le service des assemblées, celui des marchés publics et des assurances, et le service Juridique, d'autre part.

Les missions de chacune des personnes étant clairement établies, ce Service peut pleinement remplir son rôle, tant en conseil, en soutien et en écoute des autres services, qu'en opérationnalité dans les domaines qui lui sont propres.

Outre l'organisation et le suivi normal, mais nécessaire, de son activité, et notamment de toutes les réunions des Comités et Bureaux Syndicaux, au cours desquels sont présentés des dossiers ayant une conséquence non négligeable pour la politique du Syndicat, en termes financiers, d'objec-

tifs et de stratégies, l'année 2006 aura été marquée pour le Service par cinq « chantiers » importants :

Le lancement de la procédure de conception-réalisation pour l'opération de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration, et l'attribution de ce marché

Cette démarche s'est faite dans un temps record, à un rythme très soutenu tout au long des cinq mois qui se sont écoulés entre l'envoi de la publicité, le 17 février 2006 et l'attribution du marché correspondant le 12 juillet 2006.

En prenant la métaphore de la course, il est possible de dire que tous les obstacles ont été franchis avec succès, malgré les difficultés rencontrées.

Toutes les équipes ont été solidaires et, à l'image d'un sport tel que le rugby, les relais se sont faits grâce à la qualité professionnelle, à l'expérience de chacun et à l'implication de tous.

Les transferts de compétences par les communes de Boissy-le-Cutté et Corbeil-Essonnes

En 2006, le Syndicat a pu récolter le fruit de sa démarche auprès des collectivités adhérentes, afin qu'elles lui confient notamment la compétence collecte des eaux usées.

Exerçant déjà le transport et l'épuration des eaux usées, la logique voudrait que cette gestion de l'assainissement collectif comprenne la collecte communale de ces eaux, afin que soit organisée une gestion cohérente au niveau d'un bassin de collecte-épuration.

La commune de Boissy-le-Cutté, adhérente à la compétence obligatoire Rivière, et ayant transféré au Syndicat la compétence Assainissement Non Collectif, en novembre 2005, a souhaité que le SIARCE prenne en charge l'ensemble du service public de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.





Son conseil municipal a délibéré dans ce sens le 22 septembre 2006, et des réunions ont été organisées afin d'examiner toutes les conditions de ce transfert, et notamment le renouvellement du contrat de délégation de service public, arrivant à échéance le 1^{er} juillet 2007.

La Commune de Corbeil-Essonnes a, quant à elle, transféré par délibération de son conseil municipal du 18 décembre 2006, les compétences optionnelles

- de l'Assainissement Non Collectif,
- de la distribution de gaz et d'électricité,
- de l'assainissement collectif eaux usées et eaux pluviales, avec, pour ce dernier, une clause suspensive liée à l'existence des dossiers ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Là aussi, des réunions de travail ont été organisées très régulièrement afin de bien cerner toutes les conséquences de ces transferts, notamment sur le plan financier.

Par ailleurs, les aspects juridiques tenant une place importante dans ces dossiers, le Service, tout en travaillant en interne, s'est fait aider par des conseils juridiques extérieurs.

Demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal de l'Essonne Moyenne (SIEM)

Ce Syndicat est composé de quatre collectivités :

- Nanteau (Seine et Marne)
- Buthiers (Seine et Marne)
- Boulancourt (Seine et Marne)
- Malesherbes (Loiret)

dont les territoires se trouvent dans le prolongement du SIARCE, au sud de son périmètre.

Par ailleurs, le périmètre du SIEM est compris dans celui du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), dont le Syndicat a été titulaire et dont il est le pilote.

Après l'étude des conditions de participations de ces collectivités et compte tenu de l'intérêt de pouvoir mutualiser les moyens et les dépenses des travaux à prévoir dans le cadre du PAPI, Monsieur CHABANAUD, Président du SIEM, a proposé à son Comité Syndical d'adhérer au SIARCE.

Les collectivités concernées vont délibérer à leur tour et le processus devrait se poursuivre en 2007, pour une adhésion qui pourrait prendre effet en janvier 2008.

Le nouveau code des marchés publics

Ce nouveau code, qui succède à ceux de 2001 et de 2004, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2006. Il a fait l'objet d'une présentation au Bureau Syndical de novembre 2006 et au Comité Syndical du 14 décembre 2006.

Les obligations qui en découlent ont été prises en compte tant pour la conception des dossiers de consultation des entreprises que pour les procédures et l'exécution des marchés passés par le Syndicat. Un chantier reste cependant en cours : celui des « accords-cadres » dont il convient d'apprécier les possibilités en vue de les introduire dans nos procédures.

La nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Cette loi a été publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2006. Elle ne modifie pas fondamentalement les grandes lignes de la politique de l'eau ; elle est plutôt une loi de moyens.

Elle compte 102 articles répartis en cinq grandes parties :

- 1^{ère} partie : préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques
- 2^{ème} partie : alimentation en eau et assainissement
- 3^{ème} partie : dispositions relatives à la préservation du domaine public fluvial
- 4^{ème} partie : planification et gouvernance
- 5^{ème} partie : dispositions finales et transitoires

Une synthèse a été présentée aux membres du Bureau Syndical du 8 février 2007. Il en ressort les éléments importants suivants :

La 1^{ère} partie : préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques institue le droit de l'accès à l'eau pour tous, et dans le domaine de la préservation des ressources, instaure des

dispositions prenant en compte la nécessité de l'entretien des milieux aquatiques, de la gestion qualitative mais aussi quantitative des ressources.

La 2^{ème} partie : alimentation en eau et assainissement instaure un fonds de garantie des risques liés à l'épandage des boues urbaines et industrielles.

■ Concernant le raccordement au réseau public des eaux usées domestiques, la loi donne la possibilité aux communes, après accord des propriétaires, d'assurer les travaux de mise en conformité des ouvrages nécessaires au transport des eaux usées à la partie publique du branchement. Pour les eaux non domestiques, le Maire reste l'autorité qui délivre l'autorisation de déversement. Il ne pourra cependant le faire qu'après l'avis délivré par la personne publique chargée du transport et de l'épuration des eaux usées. Les communes concernées devront donc solliciter le Syndicat.

■ La loi instaure une taxe pour financer la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales, taxe dont le produit financera les travaux. Cette disposition fera l'objet d'une étude par le Syndicat et de propositions aux membres des instances délibérantes, compte tenu de son intérêt.

■ Concernant l'Assainissement Non Collectif, la loi maintient, au titre des compétences obligatoires des communes, le contrôle des installations dont elle fixe l'échéance à 2012.

■ Sur les délégations de service public, la loi renforce les obligations des délégataires, notamment en fin de contrat.

La 3^{ème} partie : dispositions relatives à la préservation du domaine public fluvial
Cette partie ne concerne pas le SIARCE.

La 4^{ème} partie : planification et gouvernance

■ Dans cette partie, la loi intervient sur les SAGE, en renforçant leur portée juridique, d'une part, en introduisant une obligation de compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) avec le SAGE, après son adoption ou sa révision et, d'autre part, en donnant la possibilité de définir dans le règlement du SAGE, outre les priorités d'usage de la ressource, la répartition des volumes globaux de prélèvement par usage.

■ Par ailleurs, la loi prévoit de soumettre à enquête publique le projet de SAGE et non plus seulement de le mettre à disposition du public. Enfin il est prévu que la CLE (Commission Locale de l'Eau) puisse confier l'exécution d'une partie de ses missions à un E.P.T.B (Etablissement Public Territorial de Bassin) ou à un groupement de collectivités territoriales tel que le SIARCE (L212-4).

■ La loi prend également des dispositions sur les Agences de l'Eau. Elle prévoit la réforme du Comité de Bassin et des Agences, le Comité de Bassin fixant les grandes orienta-

tions des Agences (contenu du programme pluriannuel et taux des redevances). La loi fixe le plafond des dépenses des Agences sur 2007/2012 à 14 milliards d'euros.

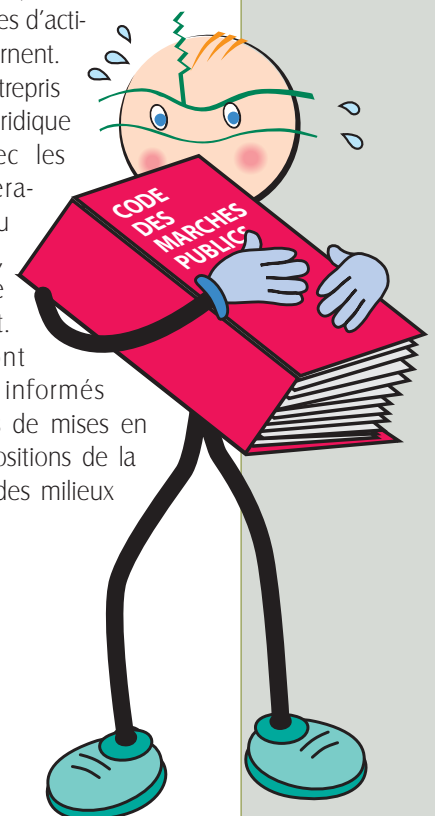
■ Les Agences, de leur côté, ont adopté leur programme et leur montant consolidé s'élève à 11,6 milliards d'euros. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui met en avant un programme ambitieux vis-à-vis de la qualité de l'eau, a voté un budget d'aides de 4,8 milliards d'euros.

■ Par ailleurs, la loi crée plusieurs redevances qu'il appartient aux Agences de l'Eau de recouvrer.

■ Enfin, concernant l'actuel Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), cet organisme est transformé en Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Il convient de rappeler que cette loi doit faire l'objet d'une trentaine de décrets d'applications qui devraient être publiés dans le courant de l'année 2007.

Il reste donc à analyser, de manière concrète, les conséquences pratiques de la loi pour le Syndicat dans les domaines d'activité qui le concernent. Ce travail est entrepris par le service juridique en relation avec les Directions opérationnelles du milieu naturel, du PAPI, et de l'assainissement. Les Elus seront régulièrement informés des propositions de mises en œuvre des dispositions de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.



Direction des Finances et des Ressources Humaines



34

Service Finances

transparence financière : se donner les moyens

L'activité du SIARCE et de ses régies est retranscrite dans plusieurs budgets pour obéir à des règles comptables et juridiques :

- le budget général
- les budgets « assainissement collectif » et « assainissement non collectif »
- le budget « RIVE », Régie Intégrée de la Vallée de l'Essonne
- le budget « RACINE », Régie d'Assistance de Conseil d'INGénierie et d'Etudes

Après consolidation de ces budgets et extraction des écritures d'ordre, **les dépenses totales 2006 du Syndicat s'élèvent à 13,1 millions d'euros TTC.**

Le SIARCE, syndicat d'investissement

Les chiffres 2006 confirment le SIARCE comme étant un syndicat d'investissement gestionnaire de l'eau, les dépenses liées à l'investissement (dépenses d'équipement et charges financières) représentant plus des deux tiers des dépenses réelles.

Les dépenses 2006 liées à l'investissement, soit 8,7 M€ TTC se répartissent de la façon suivante :

**6,4 M€ TTC
de dépenses d'études et de travaux**



Elles concernent principalement :

- La rivière pour 3,8 M€
- L'assainissement eaux usées pour 2,5 M€
- Les travaux réalisés pour des tiers pour 0,1 M€

Ces dépenses d'équipement 2006 sont en forte baisse par rapport à 2005 (12,7 M€) et même à la moyenne des cinq dernières années (11,2 M€), plusieurs grosses opérations programmées n'ayant pu démarrer faute d'accord des financeurs.

Cette irrégularité dans le rythme des investissements est l'une des contraintes auxquelles le SIARCE est confronté et qu'il doit gérer. Son activité est, en effet, très dépendante des décisions politiques et budgétaires de ses principaux financeurs que sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Général de l'Essonne, le Conseil Régional d'Ile-de-France et, dans une moindre mesure, l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement).

Ainsi, courant 2006, l'AESN a gelé ses accords de subventions dans l'attente de l'adoption de son 9^{ème} programme, il en a été de même pour le Conseil Général et le Conseil Régional qui, compte tenu de leurs contraintes budgétaires, ont reporté leur décision sur plusieurs opérations importantes à 2007.

2,3 M€ TTC de charges financières liées aux investissements

Elles concernent principalement :

- La rivière pour 1 M€
- L'assainissement eaux usées pour 1,2 M€
- Les autres compétences pour 0,1 M€

Ces dépenses incluent le remboursement des emprunts ayant financé les investissements passés ainsi que les frais de trésorerie liés au portage des opérations en cours.



Comment les dépenses d'équipement sont-elles financées ?

Le SIARCE a su mobiliser d'importants financements des principaux acteurs de la politique de l'eau et de l'assainissement.

Les recettes de subvention perçues en 2006 concernent pour partie des opérations d'investissement 2005, soldées en 2006.

Ces subventions ont été complétées par de l'autofinancement, notamment par l'emprunt, et des remboursements de TVA (par l'entreprise délégataire pour l'assainissement et le fond de compensation de la TVA pour la rivière).

Les principales recettes d'investissement 2006 se répartissent de la façon suivante :

■ 5,1 M€ TTC de subventions d'équipement dont :

- 2,02 M€ pour l'assainissement
- 3,09 M€ pour la rivière

■ Ces subventions ont été attribuées par :

- Le département de l'Essonne pour 1,7 M€
- La région Ile-de-France pour 1,8 M€
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour 1,5 M€
- L'Etat pour 0,1 M€

■ 1,54 M€ TTC d'emprunts dont :

- 0,88 M€ pour l'assainissement
- 0,64 M€ pour la rivière

■ 1,59 M€ TTC de remboursement de TVA dont :

- 0,87 M€ pour l'assainissement
- 0,64 M€ pour la rivière

Outre le financement des opérations d'investissement 2006, ces recettes ont permis de couvrir le déficit d'exécution 2005, une partie des subventions relatives aux opérations 2005 ayant été perçue en différé.

Les dépenses de fonctionnement (hors charges financières)

Pour mener à bien ses missions au jour le jour, le SIARCE a dépensé en 2006 4,37 M€ TTC (dépenses réelles de fonctionnement, hors charges financières) soit :

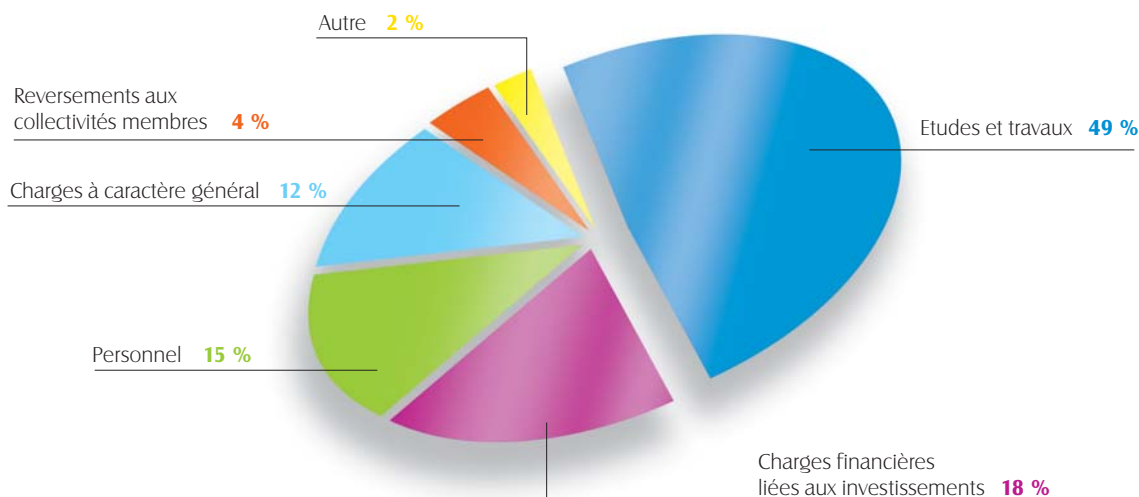
- 2,21 M€ pour l'assainissement eaux usées
- 0,90 M€ pour la rivière
- 0,08 M€ pour l'assainissement eaux pluviales
- 0,07 M€ pour les compétences gaz et électricité
- 1,11 M€ pour l'activité « régies et missions » qui concerne toutes les compétences

Ces charges sont relativement fixes, à la différence des dépenses d'équipement, et concernent, pour l'essentiel :

**1,98 M€ TTC
de charges de personnel
(41 agents en poste au 01/01/2007)**

Le SIARCE ayant le souci de contenir ses frais de structure, ses effectifs sont en baisse régulière depuis trois ans (moins 6 postes, de début 2004 à début 2007 et développement du travail à temps partiel).

Répartition des DÉPENSES RÉELLES 2006 (budgets consolidés)



Pourtant, les opérations sont de plus en plus difficiles à mener d'un point de vue technique, juridique, administratif et financier.

Enfin, le législateur incite les collectivités territoriales et leurs établissements publics à développer l'information et la sensibilisation des populations, à associer plus étroitement les associations et à évaluer les politiques publiques. Ce développement de la démocratie participative et de la transparence, qui fait partie du projet politique du SIARCE, nécessite cependant des moyens humains et financiers.

La diminution des effectifs du SIARCE a donc atteint sa limite et le budget 2007 voté par le Comité Syndical prévoit un réajustement des crédits de personnel entre 2006 et 2007 de l'ordre de 5 %.

1.59 M€ TTC de charges à caractère général

0,55 M€ pour l'assainissement
0,62 M€ pour la rivière
0,42 M€ pour les autres compétences

Ces charges comprennent notamment :

- les frais d'entretien et de maintenance 0.83 M€ (ils concernent les systèmes de mesure, les ouvrages hydrauliques, les bassins et réseaux d'eaux pluviales, le bâtiment, le

matériel et les logiciels informatiques, etc.).

- les frais de communication et relations publiques 0,16 M€
- les frais d'assurance 0,14 M€
- les fluides (électricité, eau, carburants...) 0,12 M€
- les frais de conseil juridique et de contentieux 0,09 M€

0,49 M€ TTC de versements de recettes aux collectivités membres

- 0,29 M€ de versement de Participation pour Raccordement à l'Egout
- 0,15 M€ de versement de prime AQUEX (Agence de l'Eau)
- 0,05 € de versement des redevances des concessionnaires gaz et électricité

Les recettes courantes

Les dépenses courantes vues précédemment sont financées par plusieurs types de recettes dont les principales sont les suivantes :

Les recettes courantes du budget assainissement

- La redevance d'assainissement : 1,77 M€ TTC

Elle est payée par l'usager à travers sa facture d'eau et finance les charges de collecte, transport et épuration des eaux usées.

Compte tenu d'une consommation moyenne de 50 m³ d'eau/personne/an, la redevance assainissement payée au SIARCE s'est élevée à 19,6 € TTC/habitant/an (moyenne) et comprend notamment :

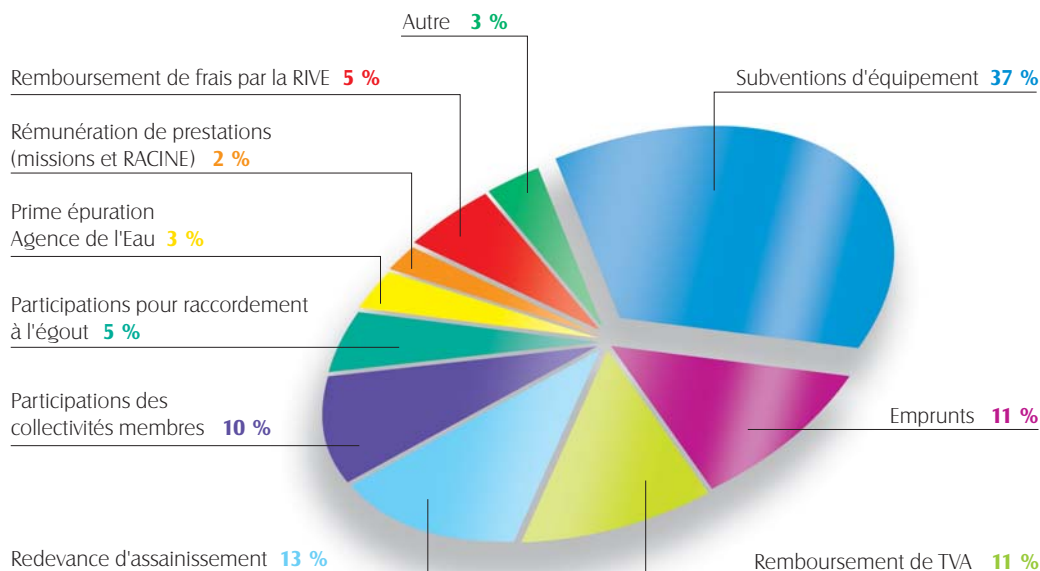
- 6,8 € de charges de personnel,
- 0,8 € de fonctionnement et d'entretien des points de mesure fixes sur le réseau d'assainissement,
- 0,5 € de dépenses de communication.

- La participation pour raccordement à l'égout : 0,68 M€ TTC

Sa perception est liée à la délivrance d'un permis de construire. La personne qui fait construire et peut bénéficier du raccordement à un réseau d'assainissement préexistant, contribue ainsi aux dépenses d'amélioration du réseau et du système d'épuration.

Si la participation pour raccordement à l'égout n'avait pas été instituée par le SIARCE, chaque habitant devrait payer 7,8 € de plus par an pour sa facture d'eau (impact sur la redevance d'assainissement).

Répartition des RECETTES RÉELLES 2006 (Budgets consolidés)



- La prime épuration perçue de l'Agence de l'Eau : 0,49 M€ TTC

Les recettes courantes du budget général

- Les participations des collectivités membres : 1,48 M€ TTC dont 1,34 M€ TTC pour la rivière.

Ces participations peuvent être budgétaires (dépenses inscrites dans le budget de la commune ou du groupement membre du Syndicat) ou fiscalisées (le contribuable communal paie la participation au SIARCE avec ses impôts communaux).

- La participation rivière concerne l'ensemble des communes membres et représente en moyenne 10,7 € TTC/habitant/an (dont 5,5 € sont payés par les impôts locaux des ménages : taxe d'habitation et taxes foncières) et comprend notamment :

- 3,9 € d'exploitation et de maintenance des ouvrages hydrauliques et stations de mesure sur la rivière,
- 1,9 € de charges de personnel,
- 0,2 € de dépenses de communication.

- La rémunération de missions réalisées par le SIARCE pour le compte de tiers : 0,05 M€ TTC

Les recettes courantes de la régie RACINE : 0,18 M€ TTC

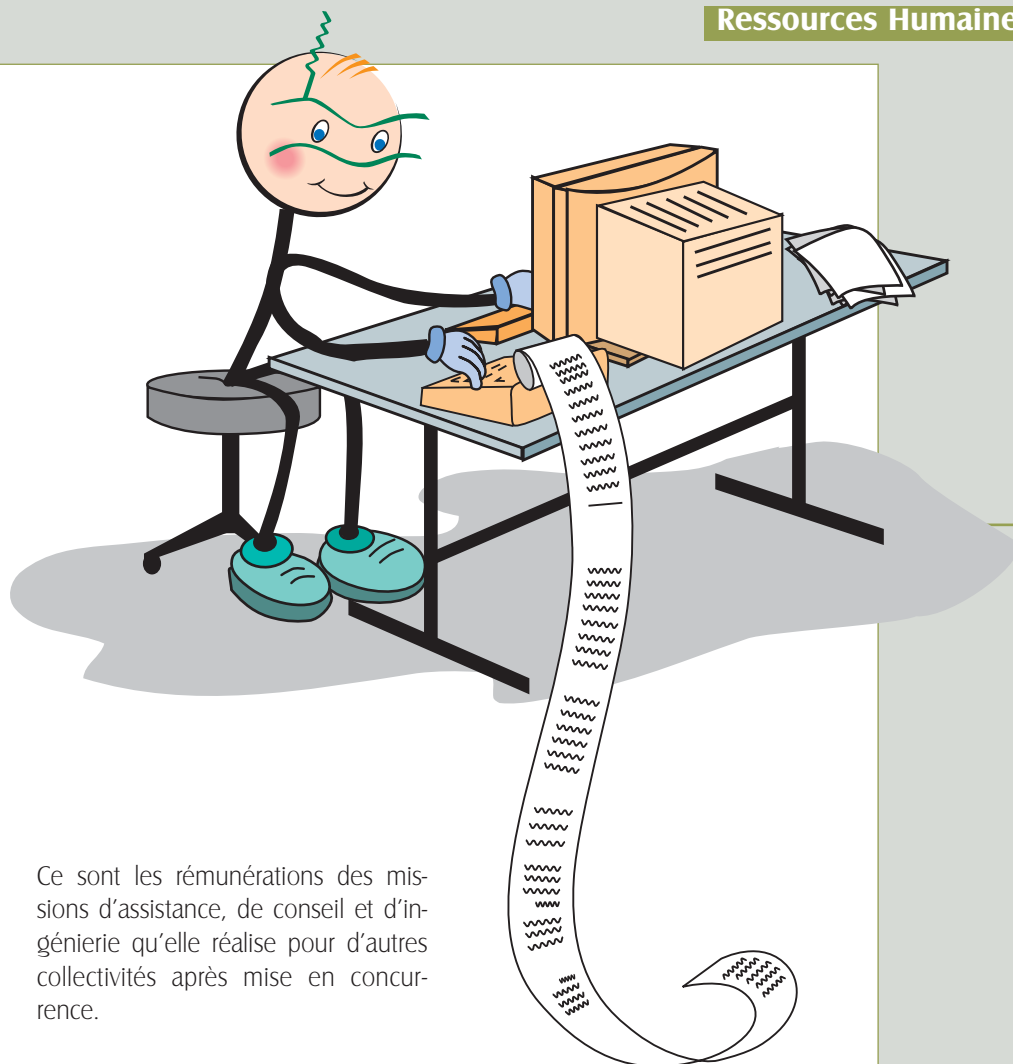
Ce sont les rémunérations des missions d'assistance, de conseil et d'ingénierie qu'elle réalise pour d'autres collectivités après mise en concurrence.

Le financement des dépenses de structure par l'activité de la « RIVE »

Les dépenses liées aux missions de maîtrise d'œuvre que le SIARCE a assurées avec sa régie RIVE (frais de personnel et de structure), soit 0,71 M€ TTC en 2006, ont été intégrées au plan de financement des opéra-

tions d'investissement et ont donc été largement subventionnées.

Cependant, compte tenu du retard pris dans la réalisation du programme d'investissement, les frais de personnel et de structure liés à l'activité de la RIVE n'ont pu être financés au niveau attendu au budget (1 M€).



Service Ressources Humaines

un niveau élevé de compétences

Les mouvements de personnel

Au 31 décembre 2006, le SIARCE comptait 42 agents, comme au 31 décembre 2005. 60 % des agents sont des fonctionnaires, 5 % sont en phase de titularisation. Nous comptons à ce jour, 30 % de non titulaires et 5 % d'emplois jeunes.

Au cours de l'année 2006, 11 agents ont quitté le Syndicat, pour divers motifs : retraite, mutation de l'agent, mutation du conjoint, fin de mission, etc.

Au vu de la charge de travail, chaque départ a été compensé par un recrutement. A ce titre, 3 agents se sont vus proposer un contrat de travail, suite



Nous pouvons souligner le départ en retraite, le 1er novembre, de l'une des pionnières du Syndicat : Mme Michèle BERTHELEMY. Celle-ci a intégré la toute nouvelle équipe du SIARCE, dans les locaux du Quai de l'Apport Paris, le 1er octobre 1992. Pendant 14 ans elle a activement participé au développement du SIARCE au sein de la Direction des Finances et des Ressources Humaines. Nous profitons de cette occasion pour la remercier vivement à nouveau et lui souhaiter une excellente retraite.



aux stages universitaires de 6 mois qu'ils ont effectués au sein de nos équipes.

Un personnel jeune et féminin

Au 31 décembre 2006, la répartition hommes/femmes était la suivante : 25 femmes et 17 hommes, soit 60 % de femmes. On constate également que le syndicat demeure une structure jeune, puisque 60 % des effectifs ont moins de 45 ans. La population féminine est supérieure dans la tranche 25 - 34 ans.

25 femmes
soit 60 %



17 hommes
soit 40 %



Un faible taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme en 2006, est de 5,46 %, toutes natures d'arrêts confondues. Il est à noter que le taux d'absence pour maladie ordinaire est particulièrement bas cette année, soit 1.81 %.

Il y a eu en 2006, 3 congés maternité, qui représentent à eux seuls, près de 40 % de l'absentéisme.

La répartition des absences, selon la nature des arrêts, l'âge et le sexe, s'explique par la pyramide des âges ; la population du SIARCE, étant essentiellement jeune et féminine.

Un niveau de qualification élevé

Les fonctions exercées par les agents du SIARCE relèvent essentiellement de la conception et du contrôle des missions réalisées par nos prestataires. Le niveau de qualification des agents donne une structure hiérarchique assez atypique puisque, 29 agents sur 42 occupent des fonctions de cadres supérieurs à cadres moyens (catégories A et B).



39





Sur le terrain de l'environnement on a tous un essai à transformer

Syndicat Intercommunal
d'Assainissement
et de Restauration
de Cours d'Eau

37, Quai de l'Apport-Paris
91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Tél. 01 60 89 82 20 - Fax 01 64 96 41 42
siarce@siarce.fr - www.siarce.fr

Directeur de la publication :
Michel BINANT

Directeur de la rédaction :
Jean-Luc COMBRISON

Chef de projet :
Jean-Jacques AZRIA

Rédaction :

L'ensemble des Directions

Conception et corrections :

Service Communication

Caroline MASSON - 01 60 89 94 64

Nathalie LAVENIR - 01 60 89 82 47

SEPTEMBRE 2007

Mise en page et impression : alinéa - 01 60 89 51 90 - www.alineacom.fr